

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES GESTION.**

Département des Sciences Commerciales

**Mémoire de fin de Cycle
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

Option : Finance et Commerce International

Thème

**L'analyse et la gestion des risques des opérations du commerce
extérieur :
Cas de la BNP Paribas EL DJAZAIR**

Réalisé par :

- 1- AZZOUG Nabila
- 2- RAHMOUNE Syla

Membre du Jury

Le Président : M^{er} CHITTI

Examinatrice : M^{elle} OUARETE

Encadreur :

Mme HADJI.H

Promotion 2015-2016

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail en premier lieu a mes parents qui sont pour moi, comme l'étoile qui m'indique le nord durant tout mon cursus d'étude et qui je souhaite longue vie et bonne santé.

A mes frères : Hassene, Sofiane, Yacine.

A mes très chères sœurs : Fatma, Lynda, Karima et Fatima.

A mes nièces : Inass et Emilia

A mes neveux : Yanis et Abdeldjalil.

A mes beaux frères : Omar, Radouane, Samir, Hassen

A mes cousins et cousines sans exception

A mes amies et amis sans exception.

A toutes personnes que j'ai eu la chance de connaitre durant mon passage à l'université.

A tous ceux qui me connaissent.

Nabila.

Je dédie ce travail à tous ceux qui sont chers à mon égard :

A mes très chers parents

A mon frère

A mes très chères sœurs

A mes amies et amis sans exception.

A toutes personnes que j'ai eu la chance de connaitre durant mon passage à l'université.

Sylian.

Liste des abréviations

ADE : Avance-en Devises à l'Export

BNA : Banque National d'Algérie

BNCIA : Banque National Pour le Commerce et L'industrie Afrique

BNP : Banque Nationale de Paris

CAGEX : Compagnie Algérienne D'assurance et de Garantie des Exportations

CFA Moci : Charger de Fonction Administrative Middle Office Commerce International

CFA : Charger de Fonction Administrative

Credoc : Crédit documentaire

FSPE : Fonds Spécial Pour la Promotion des Exportations

IDE : Investissement Direct à l'Etranger

IMO : code de matriculations de navires

ISO : Organisation Internationale de Normalisation

MCNE : Mobilisation de Créances Nées sur l'Etranger

MOCI : Middle Office Commerce International

NIF : Numéro d'Identification Fiscal

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMI : Petit et Moyenne Industrie

RSC : Responsabilité des Services Clientèles

RSE : Responsabilité Sociale et Envirommentale

SARL : Société A Responsabilité limitée

SPA : Société Par Actions

Liste des figures

N°	Titre	Page
1	Schéma de fonctionnement d'une garantie direct	38
2	Schéma de fonctionnement d'une garantie indirecte	39
3	Présentations graphique d'un échantillon des dossiers à risques	54
4	Répartition des techniques de financement par degré de risque	58
5	Répartition des instruments de paiement utilisé par la banque en 2016	59

Liste des tableaux

N°	Titre	page
1	Représentation des causes des risques	4
2	Les composantes du risque pays	11
3	Représentation des causes des risques pour chaque mode de transport	14
4	Les techniques de couverture externe de risque de change	28
5	Les garanties mise en place en faveur des acheteurs	43
6	Les garanties et leur motif de mise en jeu	44
7	Présentation des dossiers traités (2011-2016)	53
8	Présentation des principaux risques (Année2016)	55
9	Evaluation des risques du commerce extérieur en 2016	59

Sommaire

Liste des abréviations

Liste des figures

Liste des tableaux

Introduction générale.....1

Chapitre 1 : Les risques liés aux opérations du commerce extérieur.....3

INTRODUCTION.....3

Section 1 : Analyse des origines des risques liés aux opérations du commerce extérieur.....4

Section 2 : Les risques liés aux opérations du commerce extérieur.....7

Section 3 : Les risques liés au financement du commerce extérieur.....16

CONCLUSION.....20

Chapitre2 : La gestion des risques liés aux opérations de commerce extérieur.....21

INTRODUCTION.....21

Section1 : La couverture des risques22

Section2 : La gestion des risques internationaux.....25

Section3 : Les garanties bancaires.....34

CONCLUSION.....45

Chapitre3 : Evaluation et gestion des risques au sein de la banque BNP Paribas EL djazair.....46

INTRODUCTION.....46

Section1 : Présentation d'organisme d'accueil (l'agence BNP Paribas EL DJAZÏR).....47

Section2 : Analyse et gestion des risques liés aux opérations de commerce extérieur au niveau de l'agence BNP Paribas EL DJAZĪR.....50

CONCLUSION.....60

Conclusion générale.....61

Bibliographie

Annexe

Introduction générale

Le commerce extérieur est l'échange de biens et services entre nations. Il permet à un pays de consommer plus qu'il ne produit de ses propres ressources et élargit le marché des biens qu'il fabrique, c'est un domaine qui fait intervenir des acteurs qui sont généralement situés dans des pays différents voire même des continents distincts.

À l'ère de la globalisation et de la mondialisation de l'économie, aucun pays ne peut se suffire à lui-même seul. Les échanges commerciaux entre opérateurs économiques de différents pays ne cessent d'augmenter. À cet égard les opérations du commerce international présentent un intérêt d'une grande importance.

Les opérations du commerce international, au sens large du terme, comportent de façon inéluctable un ensemble de risques, du fait de l'éloignement des commerçants, de disparité de législation, de la différence des langues, des réglementations et des monnaies, et bien d'autres causes.

L'importateur et l'exportateur sont donc confrontés à de nombreux risques liés aux opérations du commerce international. Ces risques peuvent être dus aux modes de financement du commerce international, aux opérations de change, à l'instabilité politique ...etc.

L'Algérie, comme tout pays, n'est pas isolé du monde des échanges et son ouverture sur l'économie de marché permet l'importation et l'exportation pour les entreprises comme mesure prise dans le cadre de commerce extérieur, le gouvernement avait imposé le crédit documentaire comme seul moyen de paiement des importations de biens, édicté dans la loi de finance complémentaire de l'année 2009, a fin de limiter le volume des importations.

Cette décision a eu des effets négatifs, sur les opérations du commerce extérieur. Suite à ces répercussions négatives, le gouvernement a décidé de rendre facultatif le choix de mode de règlement en 2014.

La relation banque entreprise, implique un partenariat et donc un partage des risques après les deux parties déterminants les meilleures procédures à mettre en œuvre afin de réduire les risques

A cet effet, et afin de se protéger contre tout ces risques il appartient à l'importateur et à l'exportateur de se prémunir contre ces risques par tout les moyens dont ils disposent

L'objectif de notre travail est de savoir, si les banques algériennes disposent des systèmes de gestion capable d'évaluer et de gérer efficacement les risques qui peuvent survenir lors des opérations du commerce extérieur.

Afin de répondre à cet objectif, la principale question de recherche qui en découle est la suivante :

Comment peut-on évaluer et gérer les risques liés aux opérations du commerce extérieur ?

D'autres questions secondaires viennent de se poser dont

- Quelles sont les origines des risques liés aux opérations de commerce extérieur ?
- Quelles sont les différents risques liés aux opérations de commerce extérieur ?
- Quelles sont les méthodes de couverture de risque utilisées par BNP Paribas EL djazaïr ?

Ce travail va nous permettre la vérification des hypothèses suivantes :

- Les risques liés aux opérations du commerce extérieur sont multiples, et nécessitent la mise en place des techniques de gestion efficaces
- La banque BNP Paribas n'applique pas les méthodes standards de gestion des risques

La démarche méthodologique qu'on a suivie est comme suit :

Premièrement, une recherche bibliographique portant sur l'aspect théorique des risques et leurs gestions. Deuxièmement, un stage pratique au niveau de la banque BNP Paribas ELDAZAÏR d'une période d'un mois, l'étude empirique consiste en traitement d'un échantillon de 45 dossiers à risques pour la période allant de 2011 à 2016.

Dans ce présent travail nous allons essayer, dans le premier chapitre de déterminer l'origine des risques liés aux opérations de commerce extérieur, ainsi que l'identification de ces derniers. Le deuxième chapitre sera consacré à l'explication de la couverture et la gestion des risques ainsi que les garanties utilisées à l'internationale. Le troisième chapitre représente une étude des cas au niveau de la banque BNP Paribas EL Djazaïr, en vue de

comprendre les différents risques les plus répandus en Algérie qui sont liés aux opérations de commerce extérieur ainsi que les techniques de couverture de ces derniers au sein de la banque.

Chapitre 1 :
Les risques liés aux
opérations du commerce
extérieur

Les opérations du commerce international, au sens large du terme, comportent de façon inéluctable un ensemble de risques. La distance géographique et culturelle ne constitue qu'une des causes explicatives. L'importateur et l'exportateur sont confrontés à de nombreux risques dans la gestion de leurs opérations du commerce international. Ces risques peuvent être liés aux modes de financement du commerce international, aux opérations de change, ou encore au risque de non-paiement de la marchandise.

En conséquence, l'objet de ce chapitre consiste en première section de présenter les causes des risques liés aux opérations du commerce extérieur et en deuxième section d'Identifier ces risques.

Section1 : Analyse des origines des risques liés aux opérations de commerce extérieur

Un risque est un événement néfaste. Tout futur est par nature incertain et tout projet comporte des incertitudes ; le risque est donc un événement toujours présent dans le mouvement de la vie pour les particuliers ou les entreprises et pour l'ensemble de l'économie. Il n'y a pas d'entreprise sans incertitude donc sans risque¹

On comprend qu'un risque est une situation (ensemble d'évènements simultanés ou consécutifs) dont l'occurrence est incertaine et dont la réalisation affecte les objectifs de l'entité (Individu, famille, entreprise, collectivité) qui le subit.

Tableaux N° 1 : Représentation des causes des risques

Raisons logistiques	<ul style="list-style-type: none"> — Retards. — Endommagement lors de transport. — Formalités douanières. — Documents incomplets. — Pertes lors de transport. — Livraisons incomplètes.
Raisons commerciales	<ul style="list-style-type: none"> — Défaillance du partenaire de distribution. — Évolution des besoins de la clientèle. — Défauts de paiement. — Annulations de commandes.
Raisons naturelles	<ul style="list-style-type: none"> — Séismes. — Epidémies. — Éruption volcanique. — Inondations. — Glissements de terrains. — Tempêtes.
Raisons économiques	<ul style="list-style-type: none"> — Pertes de change. — Inflations. — Récession. — Pénuries de devises. — Obstacles au transfert de devises. — Blocages de la taxe sur la valeur ajoutée.

¹ LEVY-LANG A, *l'argent, la finance et le risque*, Ed Odile Jacob, Paris, 2006, p201.

	<ul style="list-style-type: none"> — Augmentation d'impôts. — Hausses des droits de douane.
Raisons juridiques	<ul style="list-style-type: none"> — Changement des dispositions relatives aux produits. — Insécurité juridique. — Impossibilité de faire appliquer les contrats. — Corruption.

Source : RALPH L et al, *Maîtrise des risques à l'exportation*, Post finance SA, 2013, p 16.

La lecture de tableau indique que les risques sont divers ainsi que leurs raisons

1-1 Raisons logistiques

Le risque peut avoir comme origine un problème de logistique. A titre d'exemple : lors du transport des marchandises, un retard peut être dû à des formalités douanières fastidieuses ou des documents incomplets, les produits peuvent être endommagés ou perdus au cours de route, des livraisons peuvent être erronées ou incomplètes.

Le coût des transports, de l'assurance et du stockage, constituent des barrières au commerce, qui réduisent la rentabilité de l'échange, et donc aussi des échanges internationaux.

Les barrières réglementaires tarifaires et non tarifaires et les coûts de transmission de l'information représentent aussi des barrières aux échanges.¹

1-2 Raisons commerciales

Les besoins de la clientèle changent, et si l'entreprise s'en rend compte trop tard et elle peut perdre des parts de marché. Par exemple le danger que les entreprises représentant sa l'étranger est que ils ont informé trop tard de l'évolution des besoins de la clientèle est considérable, on risque de prendre du retard et de manquer des tendances, ce qui enjoint pour l'exportateur la perte des partenaires de distribution.

¹ FRANÇOIS D, *gestion des opérations import-export*, édition DUNOD, Paris, 2008, p 20.

1-3 Raisons naturelles

Séismes, épidémies, éruptions volcaniques, inondations, glissements de terrain, tempêtes, tous ces événements entravent le fonctionnement de l'économie sur un marché étranger. Ils peuvent en effet empêcher le débiteur de bonne foi de s'acquitter de sa dette, et aussi entraînent un effondrement de la demande, retardent la livraison des produits ou empêchent les collaborateurs de se rendre sur place.

1-4 Raisons économiques

La perte de change, l'inflation, la récession, les pénuries de devises, obstacles au transfert de devises, blocages de la taxe sur la valeur ajoutée, augmentations d'impôts et hausses des droits de douane, sont les raisons qui préoccupent beaucoup plus toutes les entreprises qui souhaitent s'internationaliser.

Par exemple ; les pertes de change surviennent lorsque la monnaie du marché d'origine s'apprécie par rapport aux monnaies du marché cible, et que le revenu généré par l'activité à l'étranger perdent par conséquent de leur valeur.

L'inflation favorise les débiteurs et défavorise les créanciers puisque le pouvoir d'achat de la monnaie baisse entre le moment où la transaction est conclue et celui où le règlement de la dette a eu lieu.

1-5 Raisons juridiques

Le code juridique d'un État étranger est très important pour l'exportateur, car dans ses activités d'exportation, les risques juridiques sont liés à la possibilité que des États étrangers modifient la réglementation aux produits et qu'il faille par conséquent procéder à des adaptations coûteuses ou demander des nouvelles autorisations et l'insécurité juridique qui complique la conclusion des contrats avec des clients étrangers, et aussi la corruption est l'un des facteurs qui règne sur certains marchés étrangers et qui peut inciter les collaborateurs à enfreindre la loi et ainsi ternir l'image de l'entreprise.

1-6 Raisons géographiques

Malgré l'existence très ancienne d'un commerce à longue distance, l'éloignement géographique fut pendant des siècles un obstacle fondamental aux échanges commerciaux et culturels.

La proximité géographique joue un rôle important en raisons tout d'abord, de son impact sur les coûts des marchandises transportées, et aussi parce qu'elle se trouve en étroite liaison avec d'autres formes de proximités (culturelle, institutionnelle), c'est-à-dire chaque pays a des cultures et des politiques qui sont différents par rapport aux autres pays qui influencent d'une façon directe leurs échanges commerciaux.¹

1-7 Raisons culturelles

La proximité culturelle peut être définie comme le partage d'un certain nombre de valeurs et de traditions entre des pays proches géographiquement, elle est peut être appréciée à travers les courants d'échanges mondiaux.

Partager une langue, culture commune, passé commun, une religion commune sont autant des facteurs qui entrent en jeu dans les relations commerciales et politiques entre pays, ils permettent de réduire la peur de l'autre et donc d'aller d'avantage vers l'autre.

La variété linguistique peut être considérée comme un obstacle de communication pour les entreprises, tout cela traduira des conflits entre les parties contractantes.²

Section2 : Les risques liés aux opérations du commerce extérieur

Les commerçants ainsi que les établissements de crédit dans l'exercice de leurs transactions avec les partenaires étrangers sont confrontés à des risques, et parmi ces risques on trouve :

2-1 Les risques lié aux opérations de change

Une entreprise se trouve exposée au risque de change à l'occasion d'une transaction commerciale ou financière effectuée dans une autre monnaie avec l'étranger.³

Il se définit comme un risque associé à toute transaction sensible aux variations de la valeur d'une monnaie par rapport à une autre.⁴

Dans notre monde où la valeur de la monnaie varie en permanence, dès qu'une entreprise ou individu réalise une opération qui implique une entrée ou une sortie de

¹ PRAGER JEAN C et THISSE Jaques F, *enjeux géographiques du développement économique*, édition AFD, 2009, p18p, WWW.Wordidbank.org/Wdr2009, « consulté le 05 décembre 2015 ».

² HADJOU L, *proximité géographique et affinités commerciales* (page 4, page consultée le 06 décembre 2015).

³ LEGRAND G ET HUBERT M, *La Gestion globale du Risque de Change*, ECONOMICA, Paris, 1992, p109 ;

devises (monnaie étrangère) dans les mois ou les années à venir, il existe un risque de change, car l'entreprise ou l'individu ne connaît pas à l'avance la contrepartie de ses entrées ou sorties de devises futures.¹

Ce risque est supporté par l'importateur dans le cas d'appréciation de ces devises étrangères et par l'exportateur dans le cas de dépréciation de la devise par rapport à la monnaie nationale.

En Algérie la monnaie utilisée lors de ses échanges est toujours différente du dinar en effet l'importateur subit une perte si la monnaie de paiement s'apprécie, l'exportateur subira la perte si la monnaie de paiement se déprécie.

2-1-1 La naissance de risque de change

Le risque de change lié aux opérations d'importation et d'exportation

A- Les risques de change et les exportations

Lorsqu'un exportateur fait des propositions de prix en présentant un devis libellé en devises, il se trouve en risque aléatoire de change, car il ne sait pas si un contrat commercial va naître suite à cette proposition.

B- Les risques de change et les importations

Si les produits importés rentrent dans la production de produit fini, destiné, par exemple à l'exportation, une mauvaise gestion de risque de change provoque une augmentation du coût de revient et donc une perte de compétitivité.²

2-1-2 L'évaluation de risque de change

La position de change se détermine comme le groupement de tous les montants à payer ou à recevoir en monnaie étrangère exprimée par devise

➤ La position de change de transaction

Elle se matérialise dans les modifications de la contre-valeur en monnaie locale des flux de recettes/règlements libellés en devise étrangère. Le risque de change qui en résulte

¹ LEGRAND G et HUBERT M, *gestion des opérations import-export*, Dunod, Paris, 2008, p107.

² FONTAINE P, *Gestion du risque de change*, ECONOMICA, Paris, 1996, p5.

se matérialise par des gains ou pertes réalisés au moment de la conversion en monnaie locale.

➤ **La position de change de consolidation et conventions comptables**

Elle concerne la valorisation dans les bilans exprimés en monnaie locale d'actifs ou de dette libellés en monnaie étrangère figurant dans les bilans de filiales.¹

2-2 Risque pays (politique)

Le risque « pays » représente l'ensemble des événements d'origine politique ou économique susceptibles d'empêcher le bon déroulement d'une opération commerciale ou d'investissement :

- risque d'interruption de marché,
- risque de non-paiement, risque de non-transfert,
- risque de spoliation, d'expropriation, de nationalisation.²

C'est un risque synthétique, car il regroupe l'ensemble des risques pouvant affecter un pays. Il fait l'objet d'analyses et d'évaluation préalable à tout engagement dans un pays étranger.

C'est dans le cas où elle réalise des opérations commerciales avec un pays d'une politique instable. Donc l'importateur ou l'exportateur algérien supporte le risque pays.

2-2-1 Les formes du risque politique

Vis-à-vis de leurs opérations d'importation-exportations, le risque politique peut se manifester de plusieurs façons : la non-récupération de créances sur un acheteur étranger, un appel injustifié de caution ou l'annulation d'un marché.

A/non-récupération de créances sur un acheteur étranger

- Défaut de paiement motivé par une pénurie de devises dans le pays de l'acheteur.
- Retard dans le transfert des fonds ou un blocage de fonds décidé par les autorités du pays de l'acheteur ; certains pays peuvent même déclarer unilatéralement un moratoire de leurs paiements, qui inclut aussi les dettes commerciales.

¹D'Arvisen et Philippe, *Finance internationale*, Dunod, Paris, 2008, p 31.

²LEGRAND G et HUBERT M, *le petit export*, Dunod, Paris, 2009, p26.

— Incapacité des entreprises locales clientes à faire face à leurs obligations de paiement, en raison de la désorganisation de leur pays et de son administration, suite à de larges mouvements sociaux, un coup d'État ou des actions de guérilla.

B/Appel injustifié à caution

Lors de l'entrée sur un marché étranger, plusieurs cautions peuvent être exigées par les autorités du pays d'accueil : cautions de soumission, de restitution d'acompte et de bonne fin.

Elles atteignent parfois jusqu'à 30 % du montant total de l'exportation et peuvent créer des difficultés financières chez le fournisseur étranger concerné.

C/L'annulation d'un marché

Elle peut résulter d'une décision du pays d'origine de l'entreprise ou du pays d'accueil visant à interdire, l'une, l'exportation et l'autre, l'importation considérée.

Elle intervient en général, après la signature du contrat, mais avant la fabrication, et porte donc sur la période de fabrication.¹

2-2-2 Les composantes du risque pays

Le tableau suivant représente les différentes composantes du risque pays, à savoir (les cause, les acteurs à l'origine et la matérialisation)

Tableaux N° 2 : Les composantes du risque pays

Composantes du Risque pays	Causes	Acteurs à l'origine	Matérialisation
Risque de non transfert	— Surendettement en devises fortes du pays (État, secteurs public et privé)	— Banque Centrale : rationne les devises disponibles réduites de façon autoritaire les possibilités de transferts des agents résidents vers l'extérieur	— Contrôle des changes pour restreindre la sortie de capitaux — Moratoire sur la dette extérieure — Remboursements partiels — Réduction de la dette

¹BERNARD S, *risque pays et prospective internationale*, Ed CNAM, Chicoutimi, janvier 2000, p 43.

<p>Risque de non-paiement</p>	<p>— Surendettement en devises fortes du pays :</p> <p>— choc externe : baisse du prix des matières premières exportées, etc.</p> <p>— choc interne : mauvaise gestion de l'économie</p>	<p>— Banque Centrale : peut ne pas restreindre formellement les possibilités de transfert</p>	<p>— Accumulation d'arriérés par l'État :</p> <p>— Défaut de paiement</p> <p>Le secteur privé peut devenir insolvable par contagion</p>
<p>Risque de non Performance</p>	<p>— Problèmes techniques : état des infrastructures, etc. ;</p> <p>— Problèmes sociaux : grèves, troubles, etc.</p> <p>— Problèmes politiques : modification brutale de l'environnement fiscal, dénonciation de contrats, nationalisations ;</p> <p>— Problèmes géopolitiques : guerres, embargos ;</p>	<p>— Principaux acteurs du système politico-administratif et social interne ;</p> <p>— Acteurs externes (Intérêts nationaux antagonistes) ;</p>	<p>— Le plus souvent : simples retards à la performance</p> <p>Mais ces retards peuvent annuler l'intérêt économique des pays envisagés.</p>
<p>Risque de marché</p>	<p>— Perception de difficultés par les marchés ou les milieux financiers</p>	<p>Gouvernement du pays à risque/Milieus financiers qui :</p> <p>— anticipent la crise ou envoient des signaux négatifs ;</p>	<p>— Possibilité de défaut de liquidité du marché et de dévalorisation rapide des actifs détenus ;</p> <p>— Possibilité d'assèchement du marché : pas d'acheteurs, pas de prix ou discontinuité forte des cotations ;</p>

Source: BERNARD S, *op-cit*, p114, 115

2-2-3 Autres composantes du risque politique

Il y'a d'autres composantes du risque politique tels que :

➤ **Risque de non-paiement**

Mis à part le paiement d'avance, l'exportateur supporte le risque de ne pas être payé par son client. Outre le litige commercial, le défaut de paiement résulte soit de la

carence ou de la faillite de l'acheteur, soit du contexte politique et économique dans le pays de ce dernier¹

D'une autre façon c'est l'impossibilité pour l'assuré de recouvrer tout ou une partie de la créance garantie dans le délai fixé, pour autant que cette impossibilité provienne directement et exclusivement de l'un des faits générateurs de sinistres visés aux conditions particulières de la police « assurance ».

➤ **Risque souverain**

Est se traduit par une défaillance d'un État vis-à-vis de sa dette extérieure libellée en monnaie étrangère auprès des prêteurs extérieurs et intérieurs comme il est libellé aussi aux monnaies locales en prix des résidents.²

➤ **Le risque de catastrophe naturelle**

Il est lié à la survenance dans le pays de résidence de l'acheteur d'un cataclysme naturel qui est susceptible d'affecter directement l'activité et la solvabilité de l'acheteur et de l'empêcher de s'acquitter de sa dette.

2-3 Risques économiques

Les pertes de change entrent dans la catégorie des risques économiques. Ces pertes surviennent lorsque la monnaie du marché d'origine s'apprécie par rapport aux monnaies des marchés cibles et que les revenus générés par l'activité à l'étranger perdent par conséquent de leur valeur.³

Risque économique recouvre de nombreuses définitions. Il peut s'agir du risque économique lié à la hausse anormale ou importante des prix des matières premières ou des éléments du coût de fabrication⁴

2-3-1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est celui d'une dévalorisation du patrimoine ou d'une diminution des revenus d'un agent économique du fait des fluctuations des taux d'intérêt⁵.

¹ Idem, p106.

² LAMARQUE E, *gestion bancaire*, 2^e édition, Dareioses et Person éducation France, 2008, p81.

³ RALPH L, et al, *Maîtrise des risques à l'exportation*, Post finance SA, 2013, p9.

⁴ LEGRAND G et HUBERT M, *gestion des opérations import-export*, Dunod, Paris, 2008, p106.

⁵ SIMON Y et LAUTIER D, *techniques financières internationales*, 8^e édition, ECONOMICA, Paris 2003, p 574.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que fait courir au porteur d'une créance ou à un emprunteur à taux fixe ou à taux variable l'évolution des taux d'intérêt entre la date de contraction d'un engagement (prêteur ou emprunteur) et la date du règlement de la dette.

Ce risque lié à l'évaluation défavorable de taux d'intérêt, lorsqu'un agent est engagé dans une opération financière à taux variable.

Ce risque intervient au moment de la fabrication, il se caractérise par une hausse générale des prix et supporté par le vendeur dans le cas où le contrat aurait été conclu selon la formule de « prix fermés et non révisables ».

2-3-2 Risques d'insolvabilité

Dans la mesure où les banques collectent l'argent des épargnants, les banques sont d'énormes emprunteurs, il est indispensable que leur solvabilité (c'est-à-dire leur capacité à rembourser leur dette) soit rigoureusement contrôlée, sous peine de faire courir d'énormes risques à l'argent des ménages.¹

De ce fait, le risque d'insolvabilité est celui de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour faire face à des pertes éventuelles. Ainsi, ce risque résulte d'une part, de l'apparition d'un ou plusieurs risques (de marché, de taux, de change, de liquidité...etc.).

2-4 Risques d'illiquidité

Il existe plusieurs définitions du risque de liquidité, mais, pour l'essentiel, le risque de liquidité reflète le risque de retraits massifs de dépôt bancaire ou d'insuffisance d'actifs pour que les banques puissent couvrir ces retraits.²

2-5 Risques liés au transport de la marchandise

Quelque soit le mode de transport choisi, les marchandises sont exposées à de nombreux risques

¹ ROMAIN Ch, *24 mots clés de l'économie et de la gestion*, France, col « livre de poche », 2004, p20.

² MIHAELA C, *le risque de liquidité dans le système bancaire*, HAL Id. Paris, 2003, p18.

Tableaux N° 3 : Représentation des causes des risques pour chaque mode de transport

Mode de transport	Causes
Maritime	innavigabilité du navire, – fautes nautiques, – actes de sauvetage, – faits non imputables au Transporteur, – grèves, lock-out, – vices propres de la Marchandise, – vices cachés du navire, – faute du chargeur,
Aérien	– faute de la partie lésée – preuve que toutes les mesures nécessaires pour éviter le dommage a été prises. – <i>Causes générales</i> : faute ou ordre inadapté de l’ayant droit, vice propre de la marchandise, force majeure. – <i>Causes particulières</i> : emploi de véhicules ouverts, non bâchés avec accord de l’expéditeur, nature particulière de la marchandise, insuffisance de marquage, transport d’animaux vivants

Routier	<p>- <i>Causes générales</i> : faute ou ordre inadapté de l'ayant droit, vice propre de la marchandise, force majeure</p> <p>- <i>Causes particulières</i> : emploi de véhicules ouverts, non bâchés avec accord de l'expéditeur, nature particulière de la marchandise, insuffisance de marquage, transport d'animaux vivants</p>

Source : LEGRAND G et HUBERT M, *le petit export*, Dunod, Paris, 2009, p16.

2-6 Risque juridique

Dans les activités d'exportation, les risques juridiques sont liés à la possibilité que des États étrangers modifient la réglementation relative aux produits et qu'il faille par conséquent procéder à des adaptations coûteuses ou demander de nouvelles autorisations.¹

Le risque juridique est le risque résultant de la violation ou de non-respect d'une loi ou de la réglementation.

2-7 Risque commercial

Est l'incapacité financière temporaire ou définitive de l'acheteur à payer le montant de la transaction qu'il s'était engagé à régler dans les délais convenus, et lorsque cet acheteur étranger ne s'est pas acquitté de sa dette l'exportateur subira le risque de défaillance de son client suite à l'insolvabilité de ce dernier.

¹RALPH L, et al, *Maîtrise des risques à l'exportation*, Post finance SA, 2013, p10.

2-8 Risques liés à la conformité des marchandises

Les risques liés à la conformité des marchandises, sont des risques de non — conformité en qualité ou à la quantité par rapport au bon de commande, le risque de collision, le risque de paiement sans réception ou sans contrôle de qualité.

Les bonnes pratiques préconisent un rapprochement de bon de commande avec le bon de livraison, une émission systématique d'un bon de réception prix numéroté, des réceptions de livraison ou des lieux définis, la séparation des fonctions achat et réception.

Une fois les commandes des marchandises sont enregistrées, l'exportateur doit faire face à une série des risques, même la livraison comporte aussi des risques liés aux transports des marchandises comme risque détérioration et des pertes.¹

Section3 : Les risques liés au financement du commerce international

Le financement du commerce international est toujours soumis à des risques majeurs, résultants soit par le crédit à l'importation, soit par le crédit à l'exportation.

3-1 Les risques liés au financement des importations

Les risques associés d'une opération d'importation sont généralement dus à deux types d'engagements : la remise documentaire et le crédit documentaire.

3-1-1 Les risques associé à la remise documentaire

La remise documentaire peut engendrer des risques pour l'importateur et l'exportateur

3 Risque pour l'importateur

Le risque dans ce cas est lié directement à la marchandise non conforme à la commande du point de vue de la quantité et/ou de sa qualité.

Pour éliminer ce risque, l'importateur peut faire contrôler la marchandise avant son expédition par un représentant ou par un tiers qui sera sur place.

4 Risque pour l'exportateur

¹ AGSOUS D, LAOUBI R, mémoire de fin cycle « les risques et les garanties de financement de commerce international », 2013-2014, p 24.

*Remise documentaire : est mise en place par le fournisseur étranger, ce dernier donne mandat à sa banque de récupérer la somme due par son acheteur (l'importateur français par exemple) contre la remise de documents

Un risque majeur pour l'exportateur qui pourrait surgir si l'importateur venait à refuser le paiement ou le retrait de la marchandise. Un tel événement entraînerait sans aucun doute des frais supplémentaires (frais rapatriement). Selon la nature et la valeur de cette marchandise, il peut être amené à la vendre sur place à moindre prix (risque commercial)¹

3-1-2 Les risques associés au crédit documentaire

Dans une opération de crédit documentaire, chaque intervenant est exposé à un certain nombre de risques

5 Le risque pris par la banque émettrice

La banque s'engage à régler des documents qui sont en conformité avec la demande initiale, quelle que soit la situation financière de son client. Elle couvre ainsi le risque d'insolvabilité de son client².

6 Le risque pris par la banque du vendeur (notificatrice)

En cas de simple notification, la banque doit faire diligence en examinant les documents avant de les transmettre, en notant les éventuelles réserves. Cela étant, elle n'a pas d'obligation absolue de vérification. Son risque financier est donc nul dans la mesure où le crédit reste payable aux caisses de la banque émettrice sur laquelle repose le risque final.

En revanche, en cas de confirmation, la banque engage directement sa responsabilité sur deux aspects : d'un point de vue financier, elle couvre le risque d'insolvabilité de la banque émettrice ou le risque pays de non transfert, dans la situation où les documents remis seraient conformes, elle devra payer le vendeur³.

7 Risque pris par l'importateur

¹ HANNACHI M est HELLAL K, mémoire de Master en Sciences commerciales « Le Financement et le Risque du Commerce extérieur », université A-Mira de Bejaia, 2013, p65.

² GARSUAULT P et PRIAMI S : *Les opérations bancaires à l'international*, Éd. Banque — Éditeur, Paris, 1999. P.123.

³ GARSUAULT P et PRIAMI S : op. Cit. P125.

*Crédit documentaire : C'est une technique de paiement assez lourde à gérer mais qui offre une grande sécurité au fournisseur, et une garantie de la bonne exécution du contrat sur le plan documentaire uniquement

Le risque que l'importateur peut assumer est le risque de non-conformité de la commande cela veut dire que l'importateur n'assure nécessairement pas qu'il reçoit de bonne qualité et quantité de marchandise conformément à la commande.

8 Risque pris par l'exportateur

Le risque que peut supporter l'exportateur est le risque de non-paiement, qui résulte de l'insolvabilité de la banque émettrice ou notificatrice, ou de cas où l'importateur n'accomplit pas son engagement de paiement.¹

3-2 Les risques lié au financement des exportations

Le financement des exportations peut-être opéré soit par un crédit acheteur soit par crédit fournisseur. Les risques sont donc plus ou moins importants, pour l'un et l'autre des opérateurs du commerce extérieur selon le mode de financement.²

3-2-1 Les risques associés au crédit acheteur

Il existe deux types de risques associés au crédit acheteur.

9 Les risques de fabrication

Le risque de fabrication se définit par l'impossibilité pour l'exportateur de poursuivre l'exécution de ses obligations contractuelles notamment la fabrication des fournitures qui lui ont été commandées. Donc, c'est un risque qui se produit lors d'interruption du marché (incapacité du fournisseur de mener à terme son contrat) pour des raisons techniques ou financières.

Dans d'autres cas, il se peut que l'acheteur annule ou modifie les commandes, tout en laissant à la charge de l'exportateur des frais déjà engagés pour l'exécution de son contrat.

¹BELLOUTK, GHASSOULIS et HASSANE R, mémoire de licence science économique « *les risques liés au financement de commerce international* » université A-Mira de Bejaia, 2010-2011, p38.

² LEGRAND G et MARTINI H : *Gestion des opérations Import-export*, DUNOD, Paris, 2008, p222.

Le risque concerne la période allant de la date de conclusion de contrat à celle de livraison.¹

10 Le risque de crédit

Ce risque intervient lorsque la livraison a été effectuée. La période pendant laquelle l'acheteur doit effectuer le règlement de prix de contrat est entamé : le non-paiement des échéances constitue le risque de crédit alors que les obligations prévues au contrat ont été respectées par l'exportateur

3-2-2 Les risques associés au crédit fournisseur

Les risques associés au crédit fournisseur comportent trois risques majeurs

11 Risque de fabrication

Dans le premier temps, le risque auquel est exposé l'exportateur est celui d'une interruption de marché laissant à sa charge les frais qu'il a déjà engagés pour l'exécution de son contrat, c'est le risque de fabrication.²

Ce risque se situe pendant la période de fabrication, c'est en effet le risque de hausses des prix internes de pays du fournisseur.

Cette hausse des prix est supportée par le vendeur dans le cas où le contrat aurait été conclu selon la formule de prix fermes et non révisables.

12 Risque d'insolvabilité

Risque d'insolvabilité, appelé aussi risque de non-paiement, est généralement une exposition à une créance impayée quand elle n'a pas été réglée à la date initialement convenue.³

13 Risque de crédit

Ce risque apparaît après l'expédition de la commande donc le client est défaillant pour une partie ou la totalité de sa dette.

¹ Idem P.223.

² CHERIGUI Ch., mémoire de Magister « *le financement de commerce extérieur par les banques algériennes* », 2014, p224-225.

³ BERTRAND LARRERA D, *risque et financement bancaire des PME*, revue banque, juillet-aout1994, n° 550, p 56.

D'après ce premier chapitre, nous avons constaté que les risques liés aux opérations de commerce extérieur peuvent être engendrés par des raisons multiples, à savoir des raisons logistiques, commerciales, économiques, juridiques, naturelles, politiques,...etc.

Nous avons pu constater aussi que ces risques peuvent revêtir plusieurs formes, des risques liés aux opérations de change, au financement du commerce extérieur, le risque pays,...etc. Au plus à ces principales formes, les risques liés au commerce extérieur peuvent aussi se manifester sous d'autres aspects.

Chapitre 2

La gestion des risques liés aux opérations du commerce extérieur

Introduction

L'importateur et l'exportateur sont confrontés à de nombreux risques dans la gestion de leurs opérations du commerce international. Ces risques peuvent être liés aux modes de financement du commerce international, aux opérations de change.

A cet effet, et afin de se protéger contre tous ces risques il appartient à l'importateur et à l'exportateur de se prémunir contre ces risques par tous les moyens dont ils disposent.

Ainsi, pour plus de sécurité, certaines clauses doivent être reprises dans le contrat telles celles relatives aux garanties. Ces dernières sont destinées à procurer une sécurité aux intervenants.

Section1 : La couverture des risques

Dans cette section, on va déterminer certaines procédures pour couvrir les risques

1-1La couverture de risque lié à la conformité des marchandises (risque de l'acheteur) :

L'utilisation des techniques de couverture à l'import est moins fréquente qu'à l'export. Nous avons sélectionné deux produits proposés par plusieurs assureurs-crédit

A-Garantie : non-livraison de produit ou de service

Cette garantie protège l'entreprise importatrice (l'acheteur) du risque de crédit à l'égard d'un fournisseur qui n'effectue pas les livraisons prévues dans un contrat. Elle couvre le non-remboursement des avances consenties par l'assuré sous toute forme trésorerie, lettre de crédit, compensation, troc, enlèvement de produits, fourniture de produits destinés à être transformés (« Tallin »)... et entre enjeu lorsqu'un des évènements suivants se réalise :

- un fournisseur public n'effectue pas la livraison des produits à laquelle il s'est engagé,
- un fournisseur privé ne peut livrer les produits attendus à cause d'un événement ou d'une décision politiques survenant dans son pays, celui de l'assuré ou un pays tiers.

B-Garantie : réalisation de contrat

La garantie protège l'entreprise importatrice (l'acheteur) du risque de crédit à l'égard d'un fournisseur qui rompt temporairement ou définitivement un contrat. Elle couvre l'excédent des créances payées par l'assuré au titre du contrat lorsqu'il ne peut obtenir le remboursement de ces créances ou une compensation financière. Elle entre en jeu quand :

- un fournisseur public décide de résilier le contrat ou de ne pas l'honorer ;
- un fournisseur privé résilie ou n'honore pas le contrat à cause d'un événement ou d'une décision politiques survenant dans son pays, celui de l'assuré ou un pays¹

1-2 La couverture de risque de non-paiement (risque de vendeur)

Le risque de non-paiement est le risque encouru par le titulaire d'une créance de ne pouvoir encaisser la somme attendue, bien que le débiteur ait effectué le règlement dans la monnaie locale, parce que sa Banque Centrale est dans l'incapacité de mettre à disposition les devises nécessaires au règlement de sa dette.

Une fois la livraison effectuée, le souci fondamental de l'exportateur est d'être payé. Il s'agit du risque de non-paiement ou risque de crédit.

¹DAVID, François, Gestion des opérations Import-export, Paris, DONOD, 2008, p109-110.

En fait, l'entreprise doit réfléchir à sa politique de couverture à partir d'une analyse de la répartition du risque, de son intensité et du niveau de sécurité recherché par l'exportateur.

L'évaluation du risque de crédit résulte d'une analyse simultanée de la répartition du chiffre d'affaires, des caractéristiques des clients étrangers et des échéances de paiement accordées.

1-2-1 Une approche empirique du risque client

Il existe trois approches

A-Niveau de risque et répartition de chiffre d'affaires,

La recherche de débouchés diversifiés vise à répartir les risques économiques et financiers. L'exportateur cherche à compenser la mauvaise conjoncture sur certains marchés étrangers par des ventes importantes sur des pays en pleine croissance économiques

B-Niveau de risque et qualité de client

La localisation géographique du client n'est pas neutre : un acheteur situé dans un pays où les catastrophes naturelles sont fréquentes (typhons aux Philippines...) présente un risque plus important que la moyenne. En effet, soit le client peut « disparaître » (usine ou magasin détruit par le typhon...), soit le système bancaire est perturbé... Si le non-paiement n'est pas systématique, le risque de retard de paiement est davantage probable.

C-Niveau de risque et échéance accordé

Les assureurs-crédit considèrent le temps comme un ennemi en matière de recouvrement de créance impayée. Pour l'exportateur qui accorde un délai de paiement, il peut raisonnablement penser que plus le délai accordé est important, plus son risque est fort de ne pas recouvrer la totalité de sa créance.

Pour un pays donné, il est possible de traiter de façon différente les anciens clients des nouveaux. La confiance s'acquiert avec le temps. En matière de gestion de risque, l'expérience passée doit rentrer en considération dans la définition de l'attitude à adopter en matière de paiement.

1-2-2- L'analyse méthodologique du risque client

Cette analyse comporte trois types

A-Analyse des délais réels d'encaissement

Il s'agit de reprendre chaque facture et d'analyser les encaissements sur chaque facture (par décade) puis de comparer avec les conditions de paiement contractuelles.

Imaginons que l'exportateur accorde les conditions de règlements suivantes : payable 30 jours fin de mois.

Une facture du mois M doit être réglée fin M + 1. Si le règlement a lieu au cours de la première décade de M + 2, on pourra considérer un retard moyen de 5 jours, si le règlement a lieu en D2 M + 2, 15 jours de retard moyen... Un règlement en D3 de M + 4 correspond à un retard moyen de 85 jours.

B-Analyse des délais clients : origine de dépassement

L'analyse des retards de paiement peut s'appuyer aussi sur une étude des délais clients.

Il est possible de distinguer le délai consenti qui résulte des conditions générales de vente ou de conditions contractuelles dérogatoires et le délai subi qui provient soit d'anomalies de paiement du fait du client (cas le plus fréquent) soit d'anomalies de paiement liées à des dysfonctionnements chez le vendeur

C-Diagnostic multicritère du portefeuille client

Enfin, il est possible d'établir un diagnostic du portefeuille client selon plusieurs critères (profil de clients, encours unitaire moyen et répartition des clients et du CA).¹

1-3 La couverture de risque de change

La couverture correspond à l'essence même du marché des changes et des nouveaux instruments financiers. Cette opération s'adresse principalement aux banques, aux institutions financières ou assimilées et aux entreprises. Il correspond au transfert au marché d'un risque que l'on ne souhaite plus assumer.

C'est en tout cas la première motivation des entreprises à vocation internationale qui doivent gérer leur position de change, c'est-à-dire garantir leurs recettes en devises ou le coût final des importations avant même la matérialisation dans leurs comptes des flux en devise.

La banque et l'établissement financier interviennent également dans un but de couverture pour leur propre compte dans le cadre de leurs activités traditionnelles comme les entreprises et pour adosser les opérations réalisées avec leur clientèle.

La notion de couverture supposait traditionnellement l'existence d'un risque initial que l'on pouvait annuler ou réduire par une prise de position en sens inverse sur les marchés. Ainsi toute fluctuation négative pour la première position devenait compensée par un gain réalisé sur la couverture. Dans ses conditions on encaissait d'une main ce que l'on payait de l'autre.

¹ DAVID, François, op.cit, p119, 120,121.

Cependant, depuis la création d'un marché d'options, la couverture ne signifie plus le refus de profiter des opportunités ultérieures de marche. Se couvrir aujourd'hui contre le risque de change signifie l'existence d'un cours de protection minimal pour un intervenant en situation de vendeur et d'un cours de protection maximal pour un intervenant dans la situation inverse¹

Section2 : La gestion des risques internationaux

Dans cette section nous allons présenter les différentes techniques pour la gestion de certains risques.

2-1 La gestion de risque de taux

Les impasses permettent d'explorer les relations risque-rentabilité attendues. Cela permet de montrer comment la rentabilité espérée croît avec l'exposition au risque, de relier les pertes possibles au niveau de risque, et d'en déduire des règles pour respecter des limites des risques.

Les impasses de taux mesurent l'écart entre emplois et ressources indexés. Les impasses périodiques, ou impasses en flux sont les variables corrigées des variations des ressources à taux variable, et calculé depuis la date initiale.²

2-2 La gestion de risque de change

Il existe deux catégories de gestion de risque de change

2-2-1 La gestion interne du risque de change :

La gestion interne du risque de change a pour objet soit d'éliminer de façon préventive le risque de change, soit de permettre au niveau global la gestion du risque de change.

A- Le choix de la devise et du prix en devise

Si l'entreprise peut choisir la devise lors de la facturation de ses ventes ou de rentrées d'argent futures (contrait industriel... etc.), elle prendra une devise forte. Inversement, lors de l'établissement du prix d'achat ou de sorties d'argent futures, elle doit prendre une devise faible

¹DEBEAUVAIS M et SINNAH Y, *la gestion globale du risque de change*, Paris, Ed ECONOMICA, p87.

²BESSIS J. *Gestion des risques et gestion actives-passif des banques*, Paris, Edition DALLOZ, 1995, p156.

En règle générale, le client préfère payer dans sa monnaie. Ceci fait partie de la négociation du contrat.

Lors de l'établissement d'un contrat ou lorsqu'on répond à un appel d'offres, il faut définir le prix du contrat dans une devise. Non seulement le choix de la devise se pose, mais aussi le montant à payer. La règle générale est tout d'abord de calculer la valeur du contrat dans la monnaie de référence pour que le projet soit rentable, ensuite de convertir cette valeur dans la devise de facturation au cours de charge à terme négociable pour la date de paiement prévue.¹

B- L'indexation monétaire,

Pour établir un contrat, une autre possibilité est d'inclure dans le contrat de vente ou d'achat une clause d'indexation permettant au prix de vente d'évoluer, par exemple, en fonction du différentiel d'inflation ou d'intérêt. L'entreprise ne supportera plus le risque de change ses les variations des taux de change suivent l'évolution des taux d'intérêt ou de taux d'inflation. Ces relations ne sont pas vérifiées dans les faits, ce qui implique qu'une partie du risque de change.²

C- Le système de compensation multilatérale (betting)

Le principe est de supprimer les transferts inter-sociétés par l'utilisation des techniques de compensation. Ceci implique la création d'un centre de betting qui organise le cycle de compensation, centralise l'information, calcule la compensation. Ce système s'applique à des flux exprimés dans la même devise.³

Par ailleurs, le betting a deux impacts importants. Il réduit d'une part l'exposition au risque de change de chacune des filiales, il diminue, d'autre part, le montant des flux financiers, qui doivent être transférés entre deux entités du groupe multinationales.⁴

D. La mise en commun (poing)

¹FONTAINE P, *Gestion de risque de change*, Paris, Ed ECONOMICA, 1996, 98-102p.

² FONTAINE P, GRESSE C, *Gestion des risques internationaux*, Ed DALLOZ, Paris, 2003, p194.

³FONTAINE P, op cit, p98-102.

⁴ SIMON Y, LAUTIER D, *Finance internationale*, 9édition, ECONOMICA, Paris, 2005,754.

La mise en commun (poing) est la centralisation la plus large des opérations en devises des différentes entités du groupe. Tous les flux de trésorerie en devises, qu'ils soient entre sociétés du groupe ou entre sociétés du groupe et sociétés externes au groupe, sont centralisés. Les excédents en devises de certaines filiales sont utilisés pour financer les besoins en devises d'autres filiales.

La gestion de trésorerie du groupe est totalement centralisée. L'avantage est que le besoin minimal dans chaque devise est réduit à son niveau le plus faible dans ce système centralisé que dans tout autre système.¹

E-Le termaillage (leading and lagging):

Le termaillage consiste pour une entreprise à accélérer ou à retarder ses paiements en devises étrangères selon les provisions et les évolutions de hausse ou de baisse des cours des changes.²

Le principe de cette technique consiste à accélérer le remboursement des dettes et recouvrement des créances libellés en devise pouvant s'apprécier (dettes) ou se déprécier (créances) par rapport à la monnaie nationale, et retarder le recouvrement des créances libellées en devises pouvant se déprécier (dette) ou s'apprécier (créance) par rapport à la monnaie nationale.³

F - Les centres de refacturation

Si seuls les paiements internes au groupe sont concernés dans le système de compensation, ici tous les paiements sont pris en compte. Les différentes sociétés du groupe ne sont plus en contact avec leurs clients, elles établissent leurs factures à l'ordre de la société de refacturation qui règle les factures dans leur monnaie et la société de refacturation se fait payer par les clients.

Le risque de change est reporté sur le centre de refacturation qui doit établir régulièrement un cours de change interne au groupe.⁴

G-La diversification monétaire

¹ FONTAINE P, GRESSE C, op-cit, p197.

² PRISSER S, GARSUALT P et PRIAMI S, *les opérations bancaires avec l'étranger*, la revue banque, édition Paris, 1995, p117.

³ DEBELS V, DESMULLERS G et DUBUS B, *les risques financiers de l'entreprise*, édition ECONOMICA, Paris 1992, p205.

⁴ FONTAINE P, GRESSE C, *Gestion des risques internationaux*, Ed DALLOZ, Paris, 2003, p197.

Le fait de centraliser la gestion de trésorerie en devise permet non seulement de couvrir les soldes de trésorerie dans chaque devise au lieu de couvrir individuellement chaque recette et dépense en devise, mais aussi de couvrir globalement le risque de change en ce fondant sur la diversification monétaire.

Le principe de la diversification monétaire consiste à dire que les fluctuations d'une monnaie compensent en partie les fluctuations d'une autre monnaie.¹

2-2-2 : La gestion externe du risque de change

Le tableau suivant représente les techniques de couverture externe de risque de change

Tableau N°4 : les techniques de couverture externe de risque de change

Stratégie	Fonctionnement	Avantages	Inconvénients
Couverture à terme	L'exportateur s'engage à livrer des devises à une échéance donnée, la banque garantit un cours de change à une échéance. Cette technique existe aussi à l'import À l'export : l'exportateur peut combiner une couverture à terme avec une MCNE (mobilisation de créances nées sur l'étranger) pour refinancer une créance en devises étrangères	Avantages Simplicité d'utilisation, pas de prime à payer, disponible dans de nombreuses devises	Inconvénients : Obligation de livrer les devises (engagement irrévocable), pas de possibilité de bénéficier d'une évolution favorable de la devise à échéance
Avance-en devises à l'export	L'exportateur contracte un emprunt dans la devise de facturation soit au moment de la facturation ou avant l'échéance de la facture. Il rembourse son emprunt grâce au paiement du client étranger à l'échéance.	Cette ADE fonctionne comme technique de couverture de change (l'exportateur bénéficie du court spot) et constitue une avance de trésorerie	Pas de possibilité de bénéficier d'une évolution favorable de la devise. Nécessité que le client soit ponctuel dans son règlement
	Contre paiement d'une prime, l'acheteur d'option a la possibilité d'exercer ou non son option à l'échéance selon	Possibilité de gain important Les options sont adaptées aussi bien en	Prime à payer, compréhension plus complexe. À réserver pour les opérations

¹ FONTAINE P, *Gestion de risque de change*, Paris, Ed ECONOMICA, 1996, p98-102.

Option de Change	l'évolution de la devise étrangère. Le vendeur d'options est tenu de suivre.	phase de négociation ou d'offre qu'en phase de réalisation de contrat.	d'un montant minimal supérieur à 100 000 USD
-------------------------	--	--	--

Source : LEGRAND G et HUBERT M, *Le petit export*, Dunod, Paris, 2009, p32.

Il existe d'autres techniques de couverture de change comme

➤ **SWAPS en devises**

Il s'agit d'une opération par laquelle deux parties échangent leur endettement respectif de même montant et de même durée, en deux monnaies différentes.

Les swaps permettent d'échanger immédiatement une monnaie contre une autre au cours comptant, avec la certitude de pouvoir refaire l'opération inverse à une date et un cours à terme définis au moment du premier échange.

Les swaps de change sont très utiles pour gérer le risque de change à long terme tout en se garantissant contre ce risque.¹

➤ **L'affacturage**

L'affacturage est un service financier dont le fonctionnement est relativement simple. Contre le paiement d'un coût, l'exportateur vend à unefactory (une banque ou un établissement financier spécialisé) l'intégralité des créances à l'exportation qu'il détient sur les acheteurs étrangers qui ont été agréés par lafactory. En contrepartie, celui-ci procède au recouvrement des créances, prend en charge le risque de non-paiement et paie comptant des créances. Celle-ci concerne des vendeurs dont les délais de règlement ne dépassent pas 180 jours²

2-3 La gestion du risque de crédit

Les techniques de gestion du risque de crédit sont aujourd'hui extrêmement diverses

2-3-1 La gestion interne de risque de crédit

La gestion interne de risque de crédit a pour objet de limiter les pertes en cas de défaut des contreparties.

A/ La gestion des encours clients et la détermination des lignes de crédit

¹ FONTAINE P, GRESSE C, *Gestion des risques internationaux*, Ed DALLOZ, Paris, 2003, p185.

² SIMON y et LAUTIER D, op.cit., P.754

Afin de prévenir le risque de pertes liées à des défauts de paiement, les banques ainsi que de nombreuses entreprises industrielles et commerciales sélectionnent les clients à qui elles acceptent de faire crédit : par client en fonction de sa solidité financière, par marché en fonction du risque sectoriel, et par pays en fonction de risque pays.

B/ Les garanties contractuels

La fonction de garantie et de réduire le risque de crédit en fonction du montant de l'exposition et de la qualité de signature de la contrepartie. Les valeurs de ces garanties viennent en déduction des pertes subies en cas de défaillance.

C/ Les clauses contractuelles

Elles sont pour objet de limiter les opérations de l'emprunteur qui entameraient sa capacité de remboursement, par exemple, l'émission de nouvelle dette de même range ou de range supérieur, les changements de contrôle de la société, les diversifications en de hors des métiers de base, ou encore l'augmentation des dividendes distribués.

Les garanties et les clauses contractuelles modulent le risque de crédit et abaissent la perte en cas de défaillance. Une récupération est encor possible sur l'exposition « nette » des garanties, la mesure des pertes en cas de défaut est impossible sans estimer le mieux possible ces paramètres.

D/ L'utilisation d'un moyen de paiement spécifique : le crédit documentaire

Le crédit documentaire est une modalité de paiement utilisable dans les échanges internationaux de marchandise, qui permet à l'importateur d'acheter à crédit tout en protégeant l'exportateur du risque de non-paiement ou l'importateur de risque de non-livraison.

2-3-2/ La couverture externe du risque de crédit par recours aux techniques de l'assurance

La technique traditionnelle de couverture du risque de crédit affectant les transactions commerciales internationales est le recours à l'assurance. Une assurance crédit

est un contrat qui, moyennant le paiement d'une prime d'assurance, dédommage son acheteur en cas de défaut de paiement de la part d'un débiteur.

2-3-3/ La réduction du cout du risque de signature propre par le rehaussement de crédit

Le rehaussement de crédit est une technique d'assurance dont la finalité est d'améliorer la qualité de crédit de titres financiers afin de le rendre plus attractif auprès des investisseurs, et de réduire la marge de crédit, c'est-à-dire le coût de financement, de leurs émetteurs. Cette réduction du risque de signature est mise à disposition des émetteurs de société spécialisée dans la garantie des risques financiers. Ces organismes spécialisés assurent des émissions obligatoires à moyen et long terme en échange d'une rémunération.¹

2-3-4/ Les techniques de cession de créances

Le risque de crédit attaché à des créances commerciales ou bancaires peut également être annulé en cédant les titres de créance à un tiers. Une cession de créances présente deux avantages : d'une part la créance est refinancée en totalité, d'autre part le risque de crédit est reporté sur l'acquéreur de la créance.

La cession de crédits commerciaux peut s'effectuer par les techniques suivantes

➤ L'affacturage

L'affacturage consiste en un transfert des créances nées et exigibles d'un exportateur au profit d'une factory. L'exportateur perçoit le nominal des créances diminuées des commissions. En cas d'impayé à l'échéance, la factory assume le risque de crédit.²

➤ Le forfaitage

Le forfaiting consiste à céder des créances commerciales à court ou moyen terme à une forfaiture (un banquier) qui les rachète sans recours. Les créances sur l'acheteur étranger sont souvent matérialisées par des lettres de change relatives à la livraison de biens ou de prestations de services.³

¹ FONTAINE P, GRESSE C, *Gestion des risques internationaux*, Ed DALLOZ, Paris, 2003, p432-449.

² LEGRAND G, HUBERT M, *commerce international*, 3^e édition, DUNOD, paris, 2010, p175.

³ LEGRAND G, HUBERT M. op-cit, p186.

L'affacturage (ou factoring) et le forfaitage (ou forfaiting) sont les deux techniques financières qui permettent de transférer le risque de non-paiement sur un établissement spécialisé, le plus souvent affilié à une banque ou groupe bancaire.

➤ **Le marché secondaire des créances**

Sur les marchés secondaires des créances, de grandes banques ou institution financières s'échangent des dettes de grandes entreprises et des emprunts souverains. Sur ce marché, elles négocient leurs crédits comme titres financiers, ce qui leur permet de rééquilibrer leurs portefeuilles d'actifs en fonction de leur stratégie et du niveau risque qu'elles souhaitent prendre.

➤ **La titrisation**

La titrisation est une technique de financement, conçue par l'ingénierie financière. Elle consiste en la transformation d'actifs en titres négociables qui sont ensuite vendues à des investisseurs, et a pour objet en particulier de transformer des crédits, généralement à moyen ou long terme, en produits de marché, le marché devant fournir la liquidité à ce produit.

2-3-5 Les dérivés de crédit

On distingue traditionnellement deux grandes catégories de dérivés de crédit, les produits dérivés sur défaut de paiement permettant de couvrir le risque de défaut et les produits sur marge de crédit permettant de couvrir le risque de signature.¹

2-4 Assurance et la couverture des risques en Algérie

En Algérie il existe un seul organisme d'assurance et de garantie des crédits à l'exportation, il s'agit en l'occurrence de :

Compagnie algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations « CAGEX ».

La CAGEX est régie par l'ordonnance 96/06 du 10/01/1996, elle a comme objectif d'encourager et de promouvoir les exportations algériennes en dehors des hydrocarbures.

Les risques couverts par la CAGEX

Les risques couverts par la CAGEX sont

¹ FONTAINE P, GRESSE C, op-cit, p 452-456.

a) Les risques commerciaux :

- insolvabilité de fait de l'acheteur étranger
- carence du débiteur

b) Les risques politiques :

- survenance d'une guerre, révolution, émeutes ou autres analogues
- restriction financière décidée par les autorités du pays de l'acheteur
- au caractère d'administration publique de l'acheteur
- au fait que l'opération d'exportation donne naissance à une obligation contractée par une administration publique.

c) Le risque de non-transfert :

Ce risque est lié aux événements politiques, aux difficultés économiques ou aux révisions de la législation du pays de l'acheteur dont il peut résulter le report ou l'impossibilité de transfert des fonds versés par ce dernier.

d) Le risque de catastrophe :

Ce risque est lié à la survenance, dans le pays acheteur, d'un cataclysme naturel tel que : le tremblement de terre, inondation, raz de marée, cyclone, etc. susceptible d'affecter directement l'activité et la solvabilité de l'acheteur.

e) Les risques liés au coût de la prospection de marchés extérieurs :

Ce risque est couvert par un soutien de public aux actions et de participation aux foires et expositions sous forme d'aide, à travers le Fonds Spécial de Promotion des Exportations (F.S.P.E).

f) Les risques de non-rapatriement des matériels exposés à l'étranger :

Ce risque, qui n'est pas à écarter, peut résulter de la confiscation de ces matériels notamment.¹

SECTION 3 : les garanties bancaires

Les garanties relatives aux marchés à l'étranger sont devenues un outil important du commerce international. Ce phénomène résulte du développement des exportations, mais aussi des exigences accrues des acheteurs. En effet, un certain nombre de garanties ont été mises en place afin de gérer les risques auxquels, l'exportateur ainsi que les banques et les établissements de crédit sont exposés, et leurs permet de tenir leurs places sur la scène internationale.

¹[Http://elmouwatin.dz](http://elmouwatin.dz), Assurances-CAGEX (consulté [8 mai2016]).

Au cours de cette section, nous examinons les garanties mises en faveur des opérations du commerce extérieur.

3-1 Distinction entre le cautionnement et la garantie

Cautions et garanties bancaires appartiennent aux engagements par signature des banques vis-à-vis d'un bénéficiaire. Dans le cadre des garanties de marché, il s'agit d'un engagement écrit de la banque du fournisseur d'ordre et pour-compte de celui-ci, en faveur d'un bénéficiaire (l'acheteur ou l'importateur). Il existe une différence importante entre les deux.

3-1-1 Le cautionnement, souvent appelé caution par souci de rapidité, est un engagement accessoire qui se réfère au contrat commercial. En cas de mise en jeu, le bénéficiaire (l'acheteur étranger) doit fournir la preuve que le contrat principal n'a pas été rempli correctement par l'exportateur validé par une décision de justice à moins que le donneur d'ordre accepte la mise en jeu de la caution.

Autrement dit ; est un engagement pris par la banque destinée à suppléer l'engagement principal du débiteur par le versement d'un montant prédéfini en cas de défaillance du client donneur d'ordre. En cas d'appel, le bénéficiaire de la garantie doit justifier de sa demande.

Le cautionnement est l'engagement pris par un tiers, appelé caution, de s'exécuter en cas de défaillance du débiteur.¹

3-1-2 Les Modalités de cautionnement

On distingue le cautionnement simple et le cautionnement solidaire :

A- Le cautionnement simple

Le cautionnement simple donne droit au bénéfice de discussion et à celui de division.

Le bénéfice de discussion : la caution peut exiger du créancier qu'il poursuive d'abord le débiteur avant de faire jouer le cautionnement. Le bénéfice de division : au cas où il y aurait plusieurs cautions, chacune ne serait engagée que pour sa part.

B- Le cautionnement solidaire

¹ BERNET-ROLLANDEL, Principe de technique bancaire, 25^éditions, Paris, 2008, p183.

La caution peut être actionnée en paiement en même temps que le débiteur principal, le créancier choisissant dans ce cas celui qui lui paraît le plus solvable ou les deux ensembles. Lorsque plusieurs personnes sont cautions solidaires, elles garantissent ensemble le créancier et chacune est engagée pour le tout. En cas de solidarité, la caution ne peut donc pas invoquer les bénéfices de discussion ou de division. À défaut de convention expresse, la caution ne garantit que le capital. Pour qu'elle soit contrainte au paiement des intérêts, l'acte doit y faire référence et indiquer le taux de ces intérêts. Par son paiement, la caution est automatiquement subrogée dans les droits, actions et privilèges du créancier.¹

C'est un engagement accessoire qui repose sur l'existence d'une obligation principale (fixée par le contrat commercial) et c'est aussi un engagement subsidiaire, cela signifie que la caution (la banque ou l'assureur qui a émis le cautionnement) est appelée à s'exécuter si le débiteur (c'est-à-dire le fournisseur exportateur dans le cas présent) ne satisfait pas lui-même à son obligation principale (vis-à-vis de l'acheteur). Le cautionnement est destiné à suppléer à l'engagement principal du débiteur. Pour que le cautionnement puisse jouer, il est indispensable que la défaillance du débiteur soit reconnue par le débiteur lui-même ou par un tribunal compétent.²

3-1-3 Les spécificités des cautionnements

Ce qui différencie le cautionnement par apport à la garantie c'est son accessoirité et sa subsidiarité.

a- Accessoirité :

La caution ne se justifie que par l'existence d'une obligation principale ainsi le cautionnement est nul si l'obligation principale est frappée de nullité (contraire à l'ordre public, à la réglementation ou à l'ordre moral...).

b- Subsidiarité

Pour appeler la caution, la défaillance du débiteur principal doit être reconnue ou constatée. C'est-à-dire que la banque s'engage à payer à la place de l'exportateur si celui-ci ne respecte pas ses obligations.

3-1-2 Garantit à première demande

¹ibid., p184.

² LEGRAND G et MARTINI H, *gestion des opérations import-export*, DUNOD, paris, 2008,232 p.

La garantie à première demande est un engagement autonome, indépendant, payable à première demande. Autrement dit, c'est un engagement par lequel le garant, à la demande irrévocable du donneur d'ordre, accepte de payer, en qualité de débiteur principal, une somme d'argent à un bénéficiaire désigné, dans les termes et conditions stipulés sur le contrat de garantie.

En effet, cette définition souligne le caractère d'autonomie et d'indépendance de la garantie, répondant ainsi à la volonté du bénéficiaire de disposer d'une sûreté équivalente à la disposition d'un dépôt d'argent ou de titre.

À la différence du cautionnement qui est accessoire et subsidiaire, les garanties à première demande sont autonomes et indépendantes du contrat principal.¹

3-2 La mise en place des garanties

Cette section sera consacrée en premier lieu aux intervenants dans les garanties bancaires, en deuxième lieu aux modes et modalités d'émissions des garanties bancaires et enfin aux textes de garanties et contre-garanties.

3-2-1 Les intervenants

La mise en place de la garantie bancaire implique trois ou quatre parties (selon le cas), dont les buts différents

A/Le donneur d'ordre

C'est l'exportateur ou la partie qui a été déclaré adjudicataire du marché après appel d'offres et soumission (ne pas confondre avec le donneur d'ordre en matière de crédit documentaire qui représente l'importateur).

Celui-ci doit faire face aux obligations qui résultent de sa soumission à l'effet de ne pas être obligées de payer s'il ne les a pas remplies convenablement vis-à-vis de l'importateur.

B/Le bénéficiaire

Il est représenté par l'importateur ou la partie qui à émet l'appel d'offres et qui à pour occupation principale le fait de pouvoir disposer d'un recours immédiat si :

¹LEGRAND G et MARTINI H, op-cit, p232.

L'exportateur est défaillant dans l'accomplissement de ses obligations résultantes de sa soumission ou si ce dernier n'exécute pas le marché selon ces termes.

C/Le garant :

C'est la banque qui met en place la garantie dans le but d'assurer au bénéficiaire le remboursement de tout montant qui lui serait dû dans le cas de non-respect par le donneur d'ordre de ses engagements contractuels. Ceci sans être mêlé à un quelconque conflit entre les parties.

D/Le contre-garant

Il s'agit de la banque de l'exportateur qui s'engage envers le garant à répondre à toute éventuelle défaillance de son client.

Ces intervenants ont chacun des intérêts propres ; aussi il n'y a aucune relation entre « le donneur d'ordre et le garant » ni n'entre le bénéficiaire et le contre -garant ». Par la même les contres garantis sont totalement indépendants des garanties ; il s'agit d'engagements distincts l'un de l'autre.¹

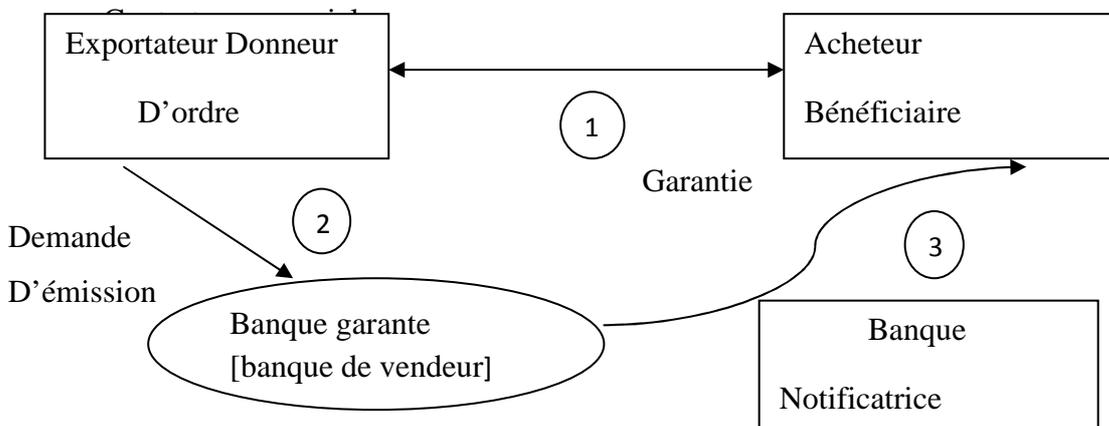
3-2-2 Les modes d'émission

Il faut faire la distinction entre deux modes d'émission

Garantie directe ou indirecte

Si la garantie est établie par la banque du vendeur directement au profit de l'acheteur étranger, il s'agit d'une **garantie directe**

Figure N°1 : Schéma de fonctionnement d'une garantie indirecte



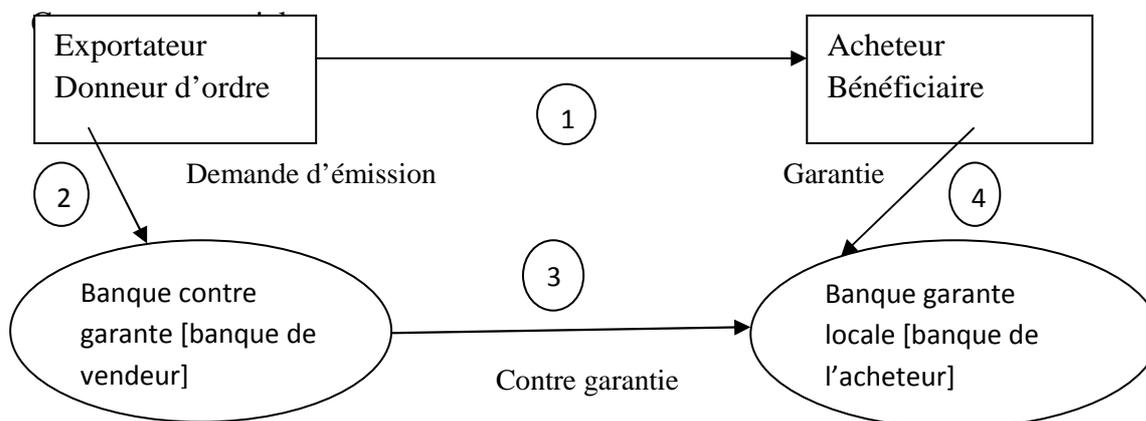
Source : Ghislaine Legrand ; Hubert Martini, commerce international, 3 éditions, Dunod, Paris, 2010, p181

¹ Banque de la BADR, les garanties bancaires internationales instituent de la formation bancaire, 2012, p 7.

Par contre si la garantie est montée par une banque locale dans le pays de l'acheteur avec la contre-garantie de la banque du vendeur, on parle de **garantie indirecte**.

La garantie est souvent de droit local et constitue encore un facteur plus protecteur pour le bénéficiaire de la garantie.

Figure N°2 : Schéma de fonctionnement d'une garantie indirecte



Source : Ghislaine Legrand ; Hubert Martini, commerce international, 3 éditions, Dunod, Paris, 2 010 181 p

3-2-3 Modalités d'émission

Dans le cas de la garantie indirecte, la banque locale ne peut en aucun cas mettre en place une garantie en faveur d'un opérateur algérien si elle ne reçoit pas des instructions d'un correspondant étranger.

Ces instructions se résument en la transmission par ce dernier d'une demande d'émission détaillée et reprenant tous les éléments concernant le contrat et les parties concernées ainsi que le type garanti qu'il y a lieu d'établir

Cette demande peut se faire soit par la transmission d'un télex chiffré ou d'une lettre avec papier en-tête de la banque et sous signatures habilités.

À charge pour le garant de faire authentifier le télex ou vérifier la conformité des signatures pour s'assurer que les instructions et/ou la demande d'émission émanent bien de ladite banque contre garante.

Dans le cas d'une garantie directe, la banque locale ne fait que transmettre l'acte de garantie au bénéficiaire après vérification et authentification des signatures de banquier étranger garant.

De plus la transmission de l'acte se fait sans aucun engagement ni responsabilité de sa part.

3-2-4 Les textes de garantie et contre garanties

Les textes de garanties et de contre garanties doivent comporter un certain nombre de précisions considérées comme étant principales. Il s'agit notamment de :

- la date et le lieu d'émission de l'engagement ;
- Les références de garant et contre garant ;
- La désignation des parties [celles de vendeur, Acheteur et contre garant], soit les Noms, Raison sociale, adresse ;
- Mandat d'émission pour le contre-garant ;
- Références du contrat : objet et montant de l'engagement qui doit être repris en chiffres et en lettres.
- l'engagement de la banque : Nature de l'engagement [à première demande, irrévocable, inconditionnelle] et des obligations couvertes.
- Les conditions d'entrée en vigueur de la garantie qui peut intervenir
 - ❖ à la réception de l'acompte
 - ❖ à la levée d'un autre engagement
 - ❖ ou encore à l'ouverture d'un crédit documentaire
- Les conditions de réduction ou d'amortissement du montant de la garantie qui peut se faire au fur et à mesure des livraisons, de l'avancement des travaux ou paiements effectués.
- Les conditions de validité et/ou de mainlevée :
 - ❖ à Durée de l'engagement : date d'expiration des garanties ;
 - ❖ Y a-t-il exigence ou nom du retour de l'acte original ?
- Les conditions de mise en jeu « sans aucune formalité » et par télex chiffré.
- Le règlement des pénalités en cas de retard dans l'exécution du règlement.

— Le Droit applicable et la juridiction compétente.¹

3-3 Les différents types de garanties internationales

La pratique du commerce international a permis à d'innombrables types de garanties de se développer. Correspondant chacune d'entre elles à une phase du déroulement d'une opération commerciale. Elles peuvent être en faveur de l'acheteur, du vendeur ou d'un tiers. Nous allons nous intéresser dans cette section uniquement aux garanties mises en place en faveur des acheteurs.

3-3-1 La garantie de soumission

Dans le cadre de grands contrats, les entreprises ou les gouvernements étrangers recourent aux procédures d'appel d'offres, ou adjudications, afin de recenser les différents fournisseurs internationaux potentiels et de choisir la meilleure offre pour exécuter leur marché. La garantie de soumission ou d'adjudication permet à l'acheteur étranger de s'assurer contre le risque de non-conclusion du contrat. Cette dernière lui garantit qu'une fois retenue, l'entreprise adjudicataire signera le contrat et/ou fournira une caution ou une garantie de bonne fin de travaux.

En outre elle entre en vigueur à l'ouverture des plis pour une durée de validité de 6 mois. Son montant varie entre 1 à 5 % du montant de l'offre soumissionnée.

Dans le cas où le soumissionnaire serait retenu, la garantie se libère à la signature du contrat et la mise en place d'autres contrats, mais dans le cas contraire, la garantie est libérée à la fin de la période d'examen des offres.²

3-3-2 La garantie d'exécution de contrat

Elle est aussi appelée garantie de bonne fin ou de bonne exécution ; la banque engage à payer une somme forfaitaire en cas de manquement du vendeur à ses obligations contractuelles. La banque ou l'assureur a le choix entre indemniser le maître d'ouvrage qui subit des pertes du fait de la rupture du contrat ou trouver une autre entreprise pour achever les travaux. L'indemnisation n'est pas illimitée, l'effet de la garantie d'exécution cesse lors

¹BADR, op-cit, p 9.

²LEGRAND Get HUBERT M, *Management des opérations de commerce international import-export*, paris, 7 éditions DUNOD, 2005, p170 .

de la réception provisoire des travaux par le maître d'ouvrage [dans certains cas, à la réception définitive].

En général, cette garantie ne dépasse pas 10 % de la valeur du contrat. Elle entre en vigueur dès son émission en faisant suite à la garantie de soumission qui est libérée à la signature du contrat.¹

3-3-3 La garantie de restitution d'acompte ou de remboursement d'acompte

La garantie de restitution d'acompte a pour but d'assurer que les acomptes versés par l'acheteur lui seront remboursés dans le cas où l'exportateur ne remplirait pas ses obligations contractuelles.

3-3-4 La garantie de dispense de retenue de garantie

La garantie de dispense de retenue de garantie permet à l'exportateur d'encaisser la totalité de sa créance à la livraison du matériel, et garantit l'importateur, en cas de défaillance des fournitures, objet du contrat, durant la période de garantie.

3-3-5 la garantie d'admission temporaire

Dans le but de la réalisation de gros projets, l'entreprise étrangère est dans la plupart des cas amenée à importer temporairement du matériel dans le pays de la réalisation du marché et, qui après sera réexporté.

Ce qui dispense cette entreprise des droits et taxes douanières exigibles à l'importation, sous la condition de mise en place d'une garantie bancaire d'admission temporaire couvrant le paiement des frais suscités si l'entreprise étrangère venait à vendre ce matériel ou à ne pas le réexporter et régler les droits et taxes.

Cette garantie ne peut être libérée qu'à la réception de la décharge des douanes qui intervient lors de la réexportation vers les pays d'origine du matériel importé temporairement lors de la réexportation vers le pays d'origine du matériel importé temporairement ou suite au règlement d'un appel en jeu

¹LEGRAND GetHUBERTM, op. Cit., p170.

Tableau N° 5 : les garanties mise en place en faveur de l'acheteur

Garantie	La garantie De soumission	La garantie de restitution D'acompte	La garantie de bonne exécution	La garantie de retenu de garantie
Étape contractuelle	réponse à un appel d'offres	entrée en vigueur du contrat	exécution du contrat	période de garantie des installations
Objet	Garantie Le Sérieux de La soumission	reversement des acomptes en cas de non réalisation du marché	engagement de payer une somme en cas de non-exécution partielle ou totale du contrat	reversement d'une partie du paiement à l'acheteur en raison d'une défaillance du matériel
Montant	1 à 5 % du montant de l'offre ou somme forfaitaire	montant des acomptes : jusqu'à 100 % des acomptes	5 à 20 % du marché	5 à 10 % du contrat
Validité	adjudication	livraison / exécution	réception provisoire réception définitive	réception définitive ou laps de temps spécifié

Source : LEGRAND G et MARTINI H, *le petit export*, DUNOD, Paris, 2009, p40.

Tableau N°6 : Les garanties et leur motif de mise en jeu

Garantie	Motif de mise en jeu
La garantie de soumission	<ul style="list-style-type: none">• retrait de l'offre pendant la période d'examen des plis• refus de signer le contrat alors qu'il est l'adjudicataire• défaut de mise en place des autres garanties requises par le contrat/cahier des charges
La garantie d'exécution de contrat	<ul style="list-style-type: none">• exécution partielle/abandon du chantier• défauts d'exécution, défauts de qualité• retards d'exécution/livraison• frais non payés [<i>surestaries</i>, sous-traitants locaux]
La garantie de restitution d'acompte	<ul style="list-style-type: none">• abandon du chantier [exécution partielle]• non-paiement par le donneur d'ordre des sous-traitants• envoi de marchandises en quantité insuffisante
La garantie de dispense de retenue de garantie	défauts de qualité, défauts de maintenance <ul style="list-style-type: none">• retards d'exécutions des réparations

Source : LEGRAND G et MARTINI H, le *petit export*, DUNOD, Paris, 2009, p43.

D'après ce deuxième chapitre, nous avons constaté malgré l'existence de plusieurs risques qui sont liés aux opérations de commerce extérieur, il existe aussi des procédures qui sont mis afin de couvrir ces derniers soit une gestion préalable soit une gestion une fois ce dernier se manifeste.

Nous avons pu constater, que la gestion des fonctions relativement récentes dans les banques. Afin de bien comprendre son évolution.

Chapitre 3

Evaluation et gestion des risques au sein de la banque BNP Paribas EL djazair

Afin de mieux comprendre l'analyse et la gestion des risques liés aux opérations du commerce extérieur nous avons effectué un stage pratique au sein de la banque BNP Paribas EL Djazaïr dont l'objectif est d'identifier les méthodes d'évaluation et de la couverture des risques.

Dans ce présent chapitre, nous allons d'abord procéder dans la première section à la présentation de l'organisme BNP Paribas el djazair qui nous a fait part de leurs documents, et la deuxième section sera consacré au le traitement des principaux risques auprès de la BNP Paribas el djazair d'une part et d'autre part à mesurer et gérer les risques des opérations de commerce extérieur.

Section1 : Présentation de groupe BNP Paribas

Dans cette section nous allons essayer de donner une présentation de l'organisme d'accueil qui est la banque (BNP Paribas).

Le groupe BNP Paribas est l'un des plus grands réseaux bancaires du monde et le plus solide dans un contexte de plus en plus exigeant, en effet, sa stratégie de développement adopté c'est la fidélisation des clients en mettant l'accent sur le financement des projets de ses clients et sur l'inclusion financière.

1-1 BNP Paribas El Djazaïr

En Algérie, BNP Paribas El Djazaïr est un partenaire de référence des grandes entreprises algériennes multinationales ainsi que des PME-PMI. Paribas El Djazaïr est une filiale à 100% du groupe BNP Paribas, un leader européen des services financière.

BNP Paribas El Djazaïr est devenue en moins de neuf ans l'une des banques du secteur privé les plus importantes sur le territoire algérien. Forte de ses succès, elle s'est activement déployée et compte 70 agences ouvertes. Elle couvre ainsi progressivement le territoire national, avec une implantation dans 19 wilayas.

Cette stratégie témoigne de son ambition à être une banque citoyenne aux services du développement économique de l'Algérie. En 2007, la banque est activée dans le domaine de leasing, ou crédit-bail ainsi la banque bénéficie d'un partenariat avec Cardiff El Djazaïr, filiale de BNP Paribas dont l'activité est liée au secteur des assurances et collabore avec Cetelem filiale du groupe spécialisé dans le crédit à la consommation.

La banque BNP Paribas est la première banque algérienne à avoir reçu une notation Fitch Rating (Agence internationale de notation financière), ce qui montre et confirme la santé financière de la banque ainsi que la qualité de son management et de son organisation.

Le groupe BNP Paribas El Djazaïr présente une solidité importante selon son « business modèle » et une diversification de ses métiers, les données suivantes justifient le cas.

- BNP Paribas El Djazaïr est une Société par Actions(SPA) dotée d'un capital de 10 milliards de Dinars algériens

- 100% des actions sont détenues par le groupe BNP Paribas

•elle emploie près de 1264 personnes dont la moyenne d'âge est de 32 ans en 2013 spécialisés dans deux segments d'activité « Corporate » et « Retail ».

•La clientèle de BNP Paribas El Djazair est composée dans sa majeure partie de la clientèle de Retail et de corporate (des particuliers, professionnels, PME et grandes entreprises) plus de 160000 en 2013 contre 134000 en 2012.

• Le coefficient d'exploitation est de 46% après impact du coût du risque ; le résultat net atteint 3,8(MMDZD). Les fonds propres prudentiels totaux avec le bénéfice de l'année 2013 totalisent 25(MMDZD), en croissance de 8%, avec un ratio de solvabilité de 16,75%, confirmant ainsi la solidité financière de la banque et sa capacité à continuer à financer son développement.

1-2 Implantation du groupe BNP Paribas ; stratégie et politique

Pour BNP Paribas, l'Algérie est le marché d'avenir dans la région. Depuis 2002, elle s'est engagée dans une démarche de développement durable. Afin de la rendre efficace et concrète pour l'ensemble de l'entreprise, la banque définit plusieurs niveaux de décision, d'action et de contrôle. Elle s'inscrit dans le cadre de plusieurs organisations internationales et nationales, propres ou nom au secteur bancaire.

BNP Paribas El Djazair est une banque responsable de manière qu'elle fait progresser la responsabilité des entreprises qui les composent. Elle a également mis en place dans le groupe une organisation spécifique et une équipe dédiée au siège : la délégation à la RSE (responsabilité sociale et environnementale). Elle a pour mission d'élaborer et piloter la mise en œuvre de la stratégie de développement durable, épaulée au quotidien par un ensemble de relais issus des métiers, entités ou filiales du groupe, qui la déploient.

En effet la politique de RSE devient progressivement une composante des choix stratégiques de la banque. BNP Paribas El Djazair a ainsi adapté son organisation et ses modes de fonctionnement afin de concrétiser sa volonté et ses objectifs en la matière, à tous les niveaux de l'entreprise. En plus la gouvernance de l'entreprise est considérée comme un élément capital qui se traduit par une volonté au plus haut niveau de l'entreprise, d'aller vers plus de responsabilité, d'éthique et de transparence avec une équipe dédiée afin de renforcer sa politique de RSE et de soutenir son déploiement dans

l'ensemble du groupe , et cela par la création d'une délégation de la responsabilité sociale et environnementale. Cette délégation a plusieurs objectifs dont :

- Maitriser les impacts de ses activités sur l'environnement : à travers d'une démarche permanente d'évaluation et de progrès.
- Agir à travers ses métiers : notamment en proposant à ses clients une gamme de produits et services responsables.
- Intégrer le développement durable dans la culture d'entreprise en faisant la promotion de diversité de la lutte contre l'exclusion et la discrimination et en accompagnant ses collaborateurs dans leurs initiatives citoyennes.

L'intérêt du groupe bancaire français BNP Paribas pour son implantation sur le marché algérien se confirme de plus en plus.

BNP Paribas El-Djazaïr démontre son engagement à devenir une banque de référence en Algérie. Cinq ans après sa création, BNP Paribas El-Djazaïr, poursuit activement le développement de son réseau d'agences. La banque est devenue une des toutes premières banques privées sur le territoire algérien.

1-3 Quelques informations sur l'agence

La BNP Paribas EL Djazaïr a été créée a vu le jour en 2002, la création de cette filiale a suivi l'activation du bureau de représentation du groupe à travers la BNCIA (actuelle BNA) en 2000, cela explique que le secteur bancaire algérien est resté restreins face aux IDE bancaire étrangers.

Elle a exercé son activité dans un contexte qui doté d'un système juridique important dont l'adaptation du cadre juridique et législatif aux spécificités du droit des affaires ainsi d'un système financier développé, et des mesures de sécurité pour les investisseurs étrangers sont tout à fait conformés aux principes et règles de droit interne de droit international.

La BNP Paribas EL Djazaïr a adopté une stratégie de développement de ces clients qui met l'accent sur le financement des projets des clients investir dans le développement des compétences des collaborateurs et collaboratrices, l'engagement dans la distribution des crédits immobiliers.

Ainsi, elle a développé une académie aux profits des PME, ainsi des services de leasing des solutions de packagers pour les ménages et les PME.

La filiale a affiché une très belle capacité de résistance, avec un produit net bancaire (chiffre d'affaires) de 12,8 milliards DA et un résultat net de 3,8 milliards de DA, cette rentabilité n'est pas nouvelle et permet d'investir dans le développement de réseau BNP Paribas EL Djazair aujourd'hui composé de 73 agences et centre d'affaires, la poursuite de plan de déploiement permettra de couvrir près de 30 wilayas

L'accroissement des dépôts a été de 19% à 155MMDZD, et ce malgré les mesures prises par les banques pour contenir la liquidité croissante, les engagements (crédit par caisse et par signature) portés par la banque pour le financement de l'ensemble des opérations économiques algériens et des ménages est une progression de +4%(229MMDZD). Ils concernent notamment les crédits par caisse(82MMDZD,+3%) dont à moyen et à long terme(29MMMDZD,+14%) et les crédits immobiliers(2,4MMDZD,+26%).

Le coefficient d'exploitation est de 42%, le risque de crédit est maîtrisé et au final le résultat net atteint 4,5MMDZD.

Section 2 : Analyse et gestion des risques liés aux opérations de commerce extérieur au niveau de l'agence BNP Paribas EL DJAZÏR

Nous avons effectué notre stage au sein de service étranger (BNP Paribas EL Djazair) où on a traité un échantillon des dossiers sur les risques liés aux opérations de commerce extérieur les plus répondus au sein de l'agence et les méthodes utilisées afin de couvrir ces derniers.

2-1 Gestion préalable des risques

Nous avons traité au sein de l'agence deux dossiers différents qui explique comment cette dernière fait gestion préalable des risques

a-Contrôle à priori :

Avant l'initiation de l'opération à l'international, l'agence réalise une série de contrôle sur les documents reçus (exemple demande d'ouverture de crédit documentaire, facture pro forma, document de transport ...etc.) ce qui permet de réduire les risques dès le départ et minimiser ainsi les pertes pour le client. Exemple d'un client Algérien « SARL X » ayant son siège social à Bejaia, domicilié à l'agence BNP Paribas ELdjazair le 25/04/2016 pour un montant du 178515,56 EUR, et avant d'initier une opération de commerce extérieur, une série de contrôle sont effectués par les agents au niveau de MOCI (Middle office

commerce internationale, service connexe). Ce contrôle se fait sur la base d'une fiche de contrôle de conformité agence (voir l'annexe n°01), pour chaque contrôle la personne en charge doit opposer son cachet sur la Fiche attestant du respect des conditions, voir en pièce jointe la fiche de conformité agence, ces éléments contrôlé par CFA MOCI sont :

- Les interrogations de la liste des interdits de domiciliation et transfert de la banque d'Algérie
- Vérification de la carte magnétique NIF (numéro d'identification fiscal exigé afin de s'assurer que le client est enregistré au registre de commerce.
- Consultation vigilance
- Consultation du fichier des produits pharmaceutiques interdits à l'importation
- Vérification de la liste de l'activité réglementée
- Vérification validité du registre de commerce
- Vitrification présence certificat de conformité pour les activités d'importation destiné a la revente en l'état

Et pour la vérification de la validité et du montant des autorisations d'importation de produits pharmaceutique est effectué par la RSC (responsabilité sociale de commerce)

b-Crédits documentaires : documents supplémentaires

A travers le crédit documentaire, l'importateur est en mesure de cadrer et sécuriser son opération d'importation, en exigeant des documents supplémentaire, exemple : certificat de contrôle de qualité délivré par un organisme spécialisé qui assure à l'importateur que le produit reçu est de bonne qualité , certificat d'origine, liste de poids ou de colisage...etc.

Le paiement peut être également conditionné par la délivrance d'une attestation de livraison ou d'installation dans le cas d'équipements par exemple.et pour identifier les différents documents supplémentaires exigé par la banque BNP Paribas ELdjazair nous avons étudié un dossier d'un crédit documentaire.

Un client algérien X d'une société « SARL X » ayant un siège social à Bejaia à demander une ouverture de crédit documentaire à l'import le 11/02/2016 pour un montant de 17520,00 EUR, et la banque lui a exigé des documents supplémentaires (voir l'annexe n°02) plus aux documents présenté par l'importateur qui sont :

-Autres documents en pli cartable : fiche technique+ 1originale et 3copie Bulletin de composition +10 et 3 certificats de garantie.

-01 originale liste de colisage+03 copies

-01 originale de certificat d'origine cacheté et signé par la chambre de commerce +02copies, qui atteste de l'origine de la marchandise qui est un gage de sûreté pour l'importateur.

-01originaux de certificat de conformité +03 copies +originale de certificat de non radioactivité.

-01 original EX1/EXA+01 copie

-01 original EUR1

c-Echéance des paiements

Un des moyens de limiter le risque de change est d'utiliser le paiement à vue, au lieu du paiement à échéance, puisque on limite ainsi l'impact de la variation du taux de change sur une courte période.

Le deuxième exemple, expliqué ci-dessus et qui porte sur les documents supplémentaires pour l'ouverture d'un crédit documentaire, a utilisée le paiement a vue comme mode de paiement. (Voir l'annexe N°04).

2-2- La gestion des risques une fois ces derniers se manifestent

La réalisation de certains risques est récupérable c'est-à-dire couverte, alors que d'autres ne le sont pas. La résolution du risque se fait par la banque ou par le client, selon le cas, par exemple pour le risque opérationnel, la résolution se fait généralement par le client (erreur de saisie ou d'établissements des documents). Idem pour le cas de non-conformité des documents, le client doit corriger et établir de nouveaux documents, ou bien faire appel aux organismes ayant établi le document, et pour mieux comprendre la gestion de certains risques après sa réalisation voir les procédures de couverture utilisée par BNP Paribas dans la suite de chapitre (tableau N°8).

2-3 Présentations d'un échantillon des dossiers à risque

A présent, nous allons présenter un échantillon des dossiers qui comportent des risques (que nous avons pu traiter) au niveau de la banque BNP Paribas ELDJAZAÏR.

Tableau n°7: Présentation des dossiers traités (2011-2016)

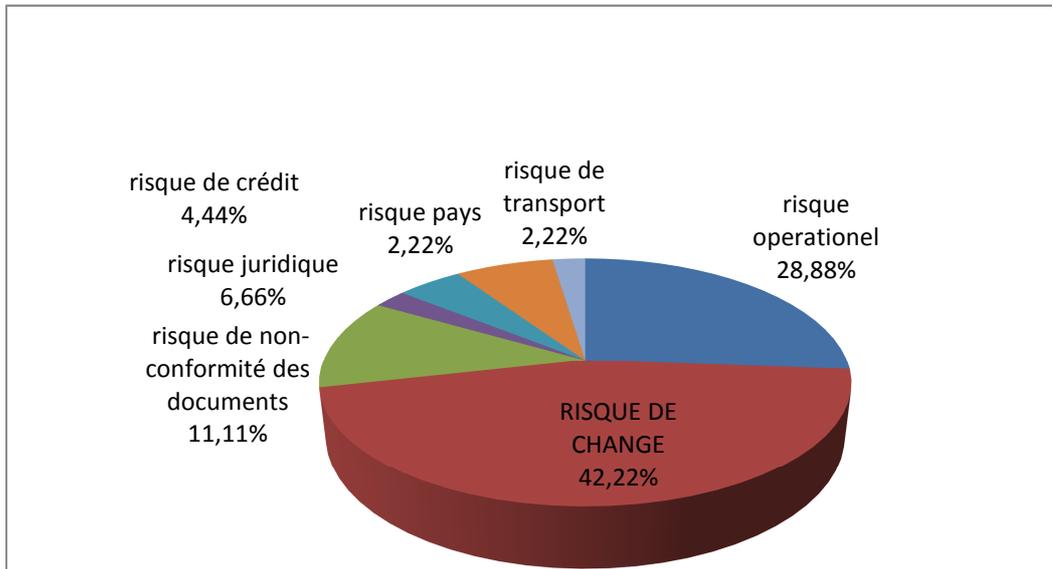
Le tableau suivant représente les différents risques le plus répondus sur une liste de 45 dossiers durant le stage concernant la période (2011-2016)

Année	Nombre des dossiers traités	Les risques
2011	5 dossiers	3 risques de change 2 risques opérationnels
2012	3 dossiers	3 risques de change
2013	6 dossiers	2 risques de change 2 Risque opérationnel 1 Risque de crédit 1 Risque de transport
2014	9 dossiers	4 risques de change 3 risques opérationnels 2 risques de non-conformité des documents
2015	2 dossiers	2 risques opérationnels
2016 du mois de janvier jusqu'au mois de mai	20 dossiers	4 risques opérationnels 3risques de non-conformité des documents 1 Risque de crédit 3 risques juridiques 1 risque pays 7 risques de change

Source : établir par nous même d'après les documents de la banque

D'après le tableau ci-dessus qui représente le nombre des dossiers traité au sein de l'agence BNP Paribas EL Djazaïr, nous avons constaté que le risque opérationnel et le risque de change sont parmi les risques qui se manifestent souvent.

Figure N°3: Présentations graphique d'un échantillon des dossiers à risqués



Source : établir par nous même d'après les données de tableau⁷

Nous avons remarque d'après les catégories des risques qui sont ressortis de l'analyse des données du tableau n° 7et la figure n°3 sont comme suit :

Le risque de change représente 42,22% de la totalité des risques et c'est un qui se manifeste durant plusieurs années jusqu'à présent à cause des fluctuations de taux change dans le temps et qui reste un risque sans couverture jusqu'à nos jours, suivi par le risque opérationnel qui représente 28,88% et c'est un risque qui se manifeste souvent pour des raisons qui sont dû à des fautes de saisie, ensuite le risque de non-conformité des documents qui avec 11,11% de la totalité des risques réalisés et il est dû généralement à un manque des documents dans les dossiers.

Les risques qui se manifestent pas souvent à sont : le risque pays qui représente 2,22% et ce risque est provoqué par plusieurs raisons (catastrophe naturelle, le non paiement ... etc.), puis le risque de crédit qui représente 4,44% qui est dû au défaut de paiement, enfin le risque juridique qui détient 6,66% pour des raisons qui sont dû au non respect des textes réglementaires et 2,22% pour le risque de transport, qui est dû aux problèmes techniques sur le navire.

Donc on déduit que chaque entreprise qui fait des opérations à l'international est confrontée à nombreux risques qui peuvent être couverts ou non couverts donc elle doit supporter ses derniers.

2-2 Mesures et gestion des risques des dossiers traités

Au cours de notre stage, on a pu traiter des dossiers de financement concernant les risques liés en général aux techniques de financement (la remise documentaire et le crédit documentaire..., etc.).

Tableau N°8: Présentation des principaux risques (Année2016)

Le tableau suivant représente les principaux risques de commerce extérieur et leurs caractéristiques à savoir (le type d'opération ,montant, instrument de paiement, la date de première facturation et celle de manifestation de risque et la date de régularisation, puis l'évaluation de risque et enfin la couverture des risques) au niveau de la banque

Type d'opération	montant	Instrument de paiement	La date première facturation	Date de manifestation de risque	Type de risque	Evaluation du risque	date de régularisation	Couverture De risque
Paiement par remise documentaire	6501,00 EUR	A vue	04/12/2015	12/01/2016	Risque opérationnel	1% : 65,01 EUR	12/01/2016	Correction de l'ordre de virement par le client
Paiement par remise documentaire	139800,00 EUR	Contre acceptation a échéance	02/02/2016	07/02/2016	Risque de crédit	50000 DZD frais de surestaries retard d'entreposage au port* ¹	08/02/2016	Alimentation de compte client
Paiement par remise documentaire	139800,00 EUR	Contre acceptation a échéance	02/02/2016	07/02/2016	Risque de non conformité des documents	2% : 279,6 EUR	08/02/2016	Dossier complété par le client
Paiement par remise documentaire	18720,00 EUR	Contre acceptation a échéance	12/11/2015	30/03/2016	Risque opérationnel	2% : 374,4 EUR	05/04/2016	Réalisation de blocage de montant de paiement par l'agence
Paiement par remise documentaire	53040,00 EUR	A vue	06/01/2016	14/01/2016	Risque de non conformité des documents	2% : 1060,8 EUR	14/01/2016	Dossier complété par le client

*Frais de dépassement de délai de séjour du navire

Paiement par remise documentaire	90000,00 EUR	A vue	11/01/2016	17/02/2016	Risque de non conformité des documents	2% : 1800 EUR	17/02/2016	Dossier complété par le client
Paiement par transfert libre	51412,56 DZD	Contre acceptation à échéance	18/04/2016	28/02/2016	Risque juridique	1% : 514,1256 EUR	28/02/2016	Précision de l'activité exacte de client (production) couvert par le client
Paiement par remise documentaire	45273,28 EUR	A vue	11/02/2016	01/03/2016	Risque politique	5% : 2263,664 EUR	01/03/2016	Risque sur le navire (pays embargo) : précision de code IMO du navire couvert par le client
Paiement par crédit documentaire	200000,00 EUR	A vue	11/10/2012	23/02/2016	Risque de transport	100% : 2000000,00 EUR		Affaire en justice
Paiement par remise documentaire	25272,00	A échéance 44 jours	02/02/2016	13/03/2016	Risque de change	3%	26/04/2016	Pas de moyen de couverture de risque de change : taux au 02/02/2016 est 116,9201 taux au 26/04/2016 est 123,3535 montants de la perte de change 162584,8848

Source : établir par nous même d'après les documents de la banque

À la lecture des données du tableau, on remarque les différents risques qui se sont manifestés en 2016 au niveau de l'agence BNP Paribas EL Djazaïr, c'est à dire les plus répandus avec les méthodes utilisées pour couvrir ces derniers.

Au niveau de cette agence, nous avons constaté que le paiement par remise documentaire à l'import est plus générateur de risque et le plus souvent, le risque opérationnel et le risque de non conformités des documents. Aussi le client prend souvent l'initiative de règlement des risques dans les meilleurs délais (pour une période de 1 à 7 jours. pour les risques opérationnel, non conformité des documents, juridique ,politique) sauf pour le risque de crédit et le risque de change dont la couverture se réalise en fonction des moyens des clients. De fait, leur couverture se fait toujours après l'occurrence de ces derniers.

Le risque de change parmi les risques qui trouvent les entreprises en général comme un obstacle souvent dans leurs échanges à l'international et beaucoup plus

pour l'année 2016 puisque la crise financière actuelle a un impact direct sur le risque de change, à cause de la chute des prix de pétrole qui sont passés de 120 dollars à un seuil de 25 dollars en 2016 et les fluctuations de taux de change sont tout le temps variées ce qui influence d'une façon directe sur la réalisation de ce dernier.

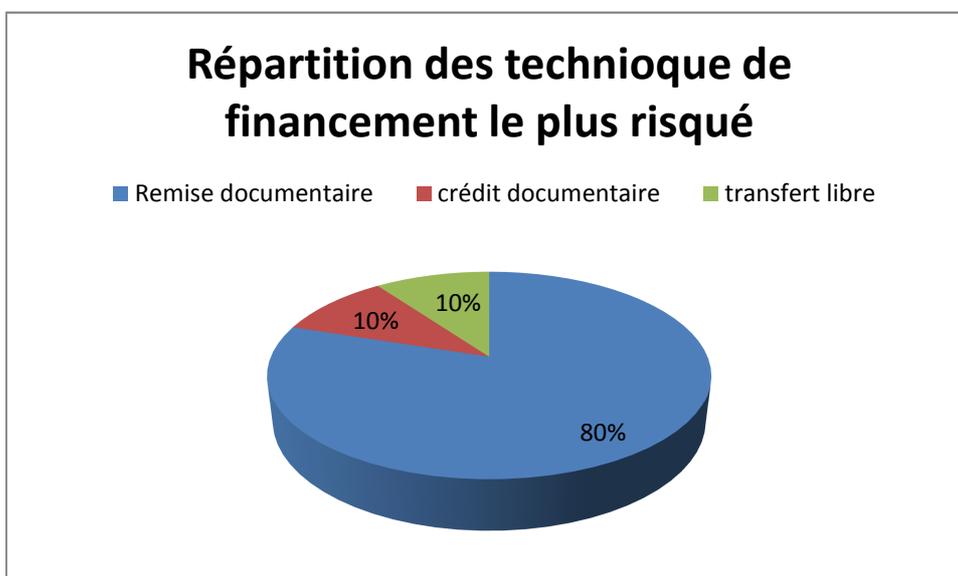
Concernant la couverture de taux de change le gouverneur de la banque d'Algérie a annoncé que la banque centrale va amener à « développer d'avantages le marché de change », et « les banques à assurer la couverture des risques de change pour les opérateurs qui le souhaitent ».

Ce qui implique que les banques auront à développer des produits de couvertures de change pour ses clients exposés au risque de change, sachant que les produits sont soumis à un accord de la banque centrale.

Nous avons constaté aussi que dans un seul dossier nous pouvons trouver un ou plusieurs risques en même temps.

Enfin, il existe également une grande occurrence du risque de non conformité des documents, cependant, la régularisation du risque se fait rapidement, soit par l'action de la banque ou bien du client. Par contre le risque de non conformité de marchandise est totalement absent.

Figure N°4 : Répartition des techniques de financement par degré de risque



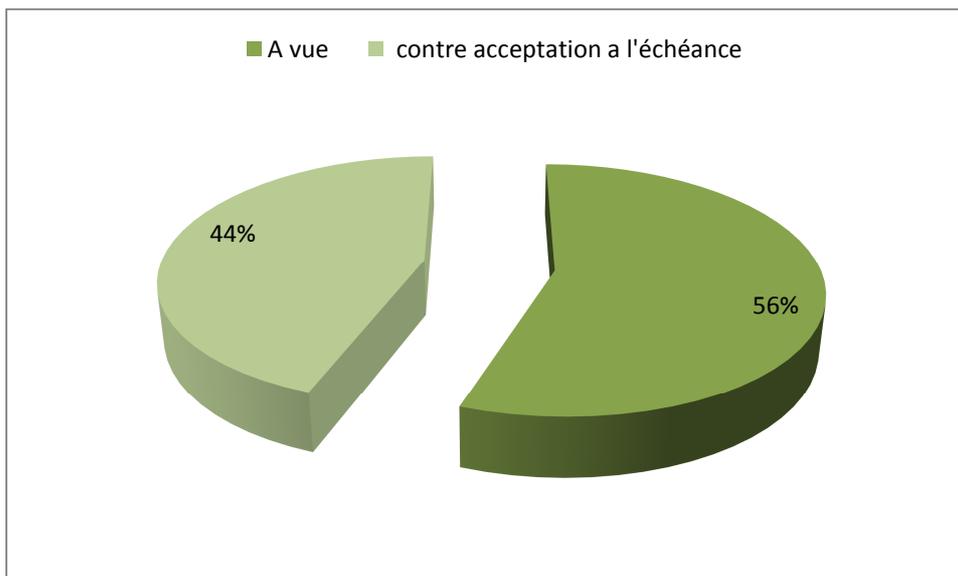
Source : établie par nous même d'après les donnés de tableau N°9

D'après la figure n°4 nous avons observé que les remises documentaires ressortent plus souvent sur le cas des dossiers risqués, cela s'explique du fait que les remises documentaires sont plus risquées pour les importateurs.

De fait, que le crédit documentaire est initié par l'importateur (donneur d'ordre), alors que la remise documentaire est initiée par l'exportateur qui est utilisé beaucoup plus parce qu'elle est moins coûteuse que le Credoc.

Le crédit documentaire implique un engagement de la banque du donneur d'ordre de payer le crédit documentaire contre réception d'un pli bancaire avec des documents d'apparence conforme et qui respectent les termes de la lettre de crédit. Ce qui implique un meilleur cadrage des conditions de réalisation de l'opération.

Figure n°5 : Répartition des instruments de paiement utilisé par la banque en 2016



Source : établit par nous même d'après le tableau N°9

D'après la figure n°4 nous avons constaté que parmi les instruments de paiement les plus utilisée c'est le paiement A vue, puisque ce dernier il minimise la réalisation de risque de change car ce dernier provoque souvent les opérations effectués à l'extérieur qui sont dû aux fluctuations de taux change donc la plupart des importateurs évite la réalisation de ce dernier.

Pour éviter la réalisation de certains risques la banque fait de gestion préalable afin de minimiser ses derniers

Tableau N°9: Evaluation des risques du commerce extérieur en 2016

Risque	Risque opérationnel	Risque de non-conformité Des documents	Risque de crédit	Risque juridique	Risque politique	Risque De transport	Risque de change
perte	01 % ou 2 %	50 000 DA	2 %	1 %	5 %	100 %	En fonctionion d'évolution de taux de change

Source : Réalisé d'après le tableau n°9

Nous avons constaté d'après le tableau ci- dessus, que l'évaluation des principaux risques du commerce extérieur au niveau de la banque à savoir (le risque opérationnel, de non-conformité des documents, de crédit, juridique, politique) sont pas considérables (négligeable), par contre le risque de transport est le plus important parce que il engendre une perte de 100% de montant de l'opération, et pour l'évolution de perte de change est en fonction de l'évolution de taux de change.

Donc on déduit que il ya des pertes qui sont importante par rapport au montant de l'opération et d'autres qui sont négligeables.

Conclusion

D'après notre étude au niveau de l'agence BNP Paribas EL Djazaïr, nous avons constaté que les transactions commerciales entre les banques et leurs clientèles, sont souvent soumises à plusieurs risques, comme le risque opérationnel, le risque de change, le risque de crédit... etc.

Au niveau de l'agence BNP Paribas EL Djazaïr, les risques qui se réalisent le plus est le risque de change qui détient 42,22% de la totalité des risques sur une listes de 45 dossiers(traité) suivi par le risque opérationnel qui représente 28,88% de la totalité se qui signifie que la banque et parfois à l'origine des risques.

En niveau de la banque BNP Paribas EL Djazaïr, le client prend souvent l'initiative de règlement des risques dans les meilleurs délais (1 à 7 jours). Et au niveau de cette banque il existe des risques considérables et d'autre qui ne le sont pas.

La technique de financement qui engendre plus des risques est la remise documentaire. De l'ensemble des dossiers que nous avons traité au niveau de la banque, la totalité est effectuée avec la remise documentaire.

Conclusion Générale

A partir des résultats et des constats que nous avons tirés au cours des différents chapitres, nous avons essayé de porter des éléments de réponses aux questions posés en introduction.

Tous les opérateurs qui effectuent des transactions au delà de leurs frontières sont exposés à une série de risques a savoir, le risque politique, juridique, de change, économique ..., etc.

Ces risques sont le fait d'une part de la différence des langues entre les acteurs et d'autre part par la distance qui les sépare ou bien du fait de plusieurs raisons (économique, juridique, politique naturelle, logistique ... etc.) qui provoquent d'une façon directe ou indirecte le bon déroulement d'une opération à l'extérieur.

Pour ce prémunir contre ces risques, il y a une intervention de différents organismes comme la banque qui est devenu un véritable guide de compétence pour la réussite des opérations import et export, elle participe aux efforts des entreprises et à la promotion des services de vente à l'extérieur et introduit la confiance entre les deux partie à travers les techniques de couverture internes et externes.

Pour le cas de l'Algérie, les opérateurs ne disposent pas des techniques de couverture aussi efficace, et font recours le plus souvent au choix de la monnaie de facturation et tente d'agir sur les délais de paiement, ce qui confirme notre hypothèse qui stipule que BNP Paribas El djazair n'applique pas les méthodes standards de gestion de risques, mais c'est bien les clients qui s'en charge.

D'après notre stage que nous avons effectué au sein de la banque BNP Paribas EL djazaïr où nous avons traité un échantillon de 45 dossiers à risqués, nous avons constaté qu'il existe une multitude des risques qui se manifeste au niveau de cette banque dont les risques opérationnels, de crédits, risques de non-conformité des documents, risque juridiques, politiques, de transports, et de changes et souvent le client qui prend en charge la couverture de ces derniers.

Le risque de change reste parmi les risques les plus répandus en sein de la banque BNP Paribas EL djazair qui représente 42,22% de la totalité des risques et souvent c'est le client qui prend en charge la couverture de ce dernier.

Nous avons constaté aussi que la remise documentaire et le crédit documentaire sont les deux techniques de paiement les plus utilisées au niveau de la banque de BNP Paribas el djazair, et nous avons déduit que les importateurs préfèrent recourir à la remise documentaire puisque elle est moins couteuse, malgré que cette dernière est plus risqué que le Credoc.

Parfois les banques sont à l'origine des risques. en particulier le risque opérationnel qui représente 28,88% de la totalité des risques sur une liste de 45 dossiers pour une période 2011-2016 au niveau de la banque BNP Paribas EL djazair.

Au cours de notre stage au niveau de la banque BNP Paribas El djazair, nous avons rencontré des difficultés concernant le recueil des informations et des statistiques nécessaires pour l'encadrement de notre cas pratique.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

Banque de la BADR, les garanties bancaires internationales instituent de la formation bancaire, 2012.

BERNARD S, *Risque-pays et prospective internationale*, CNAM, Chicoutimi, janvier 2000.

BERNET-ROLLANDE L, *Principe de technique bancaire*, 25^éditions, paris, 2008.

BESSIS J. *Gestion des risques et gestion actif-passif des banques*, Paris, Edition DALLOZ, 1995.

COLOMBIER A, *l'assurance des risques à l'exportation*, ARMAN COLIN, 1958.

D'ARVISEN et PHILIPPE, *Finance internationale*, Dunod, Paris, 2008.

DAVID F, *Gestion des opérations Import-export*, Paris, DONOD, 2008.

DEBEAUVAIS M, SINNAH Y, *La gestion globale du risque de change*, Paris, Ed ECONOMICA.

DEBELS V, DESMULLERS G et DUBUS B, *Les risques financiers de l'entreprise*, édition ECONOMICA, Paris, 1992.

DEMOREEL B, *risque et financement bancaire des PME*, revue banque, juillet-aout 1994, n° 550.

FONTAINE P, *Gestion de risque de change*, Paris, Ed ECONOMICA, 1996.

FONTAINE P, GRESSE C, *Gestion des risques internationaux*, Ed DALLOZ, Paris, 2003.

GARSUAULT P et PRIAMI S, *Les opérations bancaires à l'international*, Ed. Banque-Editeur, Paris, 1999.

Ghislaine Legrand et Hubert Martini, *commerce internationale*, 3^é édition, Dunod, Paris, 2010.

LAMARQUE E, *gestion bancaire*, 2^éédition, Dareioses et Person éducation France, 2008.

LEGRAND G et HUBERT M, *gestion des opérations import-export*, Dunod, Paris, 2008.

LEGRAND G et HUBERT M. *Management des opérations de commerce international import-export*, paris, 7^é édition DUNOD, 2005.

LEGRAND G ET HUBERT M, *La Gestion Globale du Risque de Change*, ECONOMICA, Paris, 1992.

LEGRAND G et HUBERT M, *Le petit export*, Dunod, Paris, 2009.

LEGRAND G et HUBERT M, *Management des opérations de commerce international import-export*, DONOD, Paris, 2007.

LEVY-LANG A, *l'argent, la finance et le risque*, Ed Odile Jacob, paris, 2006.

MIHAELA C, *Le risque de liquidité dans le système bancaire*, HAL Id, .Paris, 2003.

PRISSER S, GARSUALT P et PRIAMI S, *Les opérations bancaires avec l'étranger*, la revue banque, édition Paris, 1995.

RALPH L, CHRISTIAN H, RICO B, *Maîtrise des risques à l'exportation*, Post Finance SA, 2013.

ROMAIN C, *24 mots clés de l'économie et de la gestion*, France, col « livre de poche », 2004.

SIMON Y et LAUTIER D, *techniques financière internationale* ,8édition, ECONOMICA, Paris2003.

SIMON Y, LAUTIER D, *Finance internationale*, 9édition, ECONOMICA, Paris, 2005.

Mémoire

AGSOUS D, LAOUBI R, mémoire de fin cycle « les risques et les garanties de financement de commerce internationale »,2013-2014

BELLOUT K, GHASSOULI S, HASSANE R, mémoire de licence science économique « *les risque liés au financement de commerce international* »université A-Mira de Bejaia, 2010-2011.

CHERIGUI C, mémoire de Magister en droit bancaire et financière « *le financement de commerce extérieur par les banques algériennes* » université d'Oran, 2014.

HANNACHI M et HELLAL K, mémoire de Master en Sciences Commerciales « *Le Financement et le Risque du Commerce Extérieur* », »université A-Mira de Bejaia, 2013.

Sites web :

[Http://elmouwatin.dz](http://elmouwatin.dz), Assurances-CAGEX.

PRAGER JEAN C et THISSE Jaques F, *enjeux géographiques du développement économique*, édition AFD, WWW.Wordidbank.org.

REMERCIEMENTS

Au terme de notre travail ; nous tenons à exprimer nos remerciements les plus sincères et les plus profonds tout d'abord au bon dieu le tout puissant.

Nos sincères remerciements vont aussi à notre encadreur Mlle Hadji pour avoir accepté de nous encadrer, de diriger ce travail et être disponible aux moments voulus, nous sommes très reconnaissantes pour tout l'intérêt qu'elle a porté pour ce travail.

Nous remercions également les personnels de l'organisme d'accueil BNP Paribas EL djazaïr surtout Mr Ahras.

Nous tenons aussi à présenter nos remerciements à tous ceux qui nous ont aidés pour réaliser ce modeste travail.

Annexes

Liste des annexes

Annexe 1 : Fiche de contrôle de conformité.

Annexe 2 : Documents exigés.

Annexe 3 : Facture commerciale domiciliée.

Table des matieres

Remerciement

Dédicaces

Liste des abréviations

Liste des figures

Liste des tableaux

Introduction générale.....1

Chapitre1 : Les risques liés aux opérations de commerce extérieur.....3

Introduction.....3

Section1 : Analyse des origines des risques liés aux opérations de commerce extérieur.....4

1-1 Raisons logistiques.....5

1-2 Raisons commerciales.....5

1-3 Raisons naturelles.....6

1-4 Raisons économiques.....6

1-5 Raisons juridiques.....6

1-6 Raisons géographique.....7

1-7 Raisons culturelles :.....7

Section2 : Les risques liés aux opérations du commerce extérieur.....8

2-1 Les risques lié aux opérations de change.....9

2-1-1 La naissance de risque de change.....9

2-1-2 L'évaluation de risque de change.....10

2-1-3 La position de change de transaction.....11

2-2 Risque pays (politique).....10

2-2-1 Les formes du risque politique.....10

2-2-2 Les composante de risque politique.....10

2-2-3 Autre composante de risque politique.....11

2-3 Risques économiques.....	12
2-3-1 Risque de taux d'intérêt.....	12
2-3-2 Risques d'insolvabilité.....	13
2-4 Risques d'illiquidité.....	13
2-5 Risque lié au transport de la marchandise.....	15
2-6 Risque juridique.....	15
2-7 Risque commercial.....	15
2-8 Risque lié à la conformité des marchandises	16
Section3 : Les risques liés au financement du commerce international	16
3-1 Les risques liés au financement des importations.....	16
3-1-1 Les risques associé à la remise documentaire.....	16
3-1-2 Les risques associés au crédit documentaire	17
3-2 Les risques liés aux financement des exportations	21
Conclusion.....	20
Chapitre 2 : La gestion des risques liée aux opérations de commerce extérieur	
Introduction.....	21
Section1 : La couverture des risques	22
1-1 La couverture de risque lié à la conformité des marchandises (risque de l'acheteur) ..	22
1-2 La couverture de risque de non-paiement (risque de vendeur) Erreur ! Signet non défini.	22
1-2-1 Une approche empirique du risque client	23
1-2-2- L'analyse méthodologique du risque client	23
1-3 La couverture de risque de change :	24
Section2 : La gestion des risques internationaux.....	25
2-1 La gestion de risque de taux.....	25
2-2 La gestion de risque de change	26
2-2-1 La gestion interne du risque de change :	26
2-3-2/ La couverture externe du risque de crédit par recours aux techniques de l'assurance	31
2-3-3/ La réduction du cout du risque de signature propre par le rehaussement de crédit...	31

2-3-4/Les techniques de cession de créances	32
2-3-5Les dérivés de crédit	33
2-4 L'assurance et la couverture des risques.....	33
section 3 : les garanties bancaires.....	Erreur ! Signet non défini.
3-1Distinction entre le cautionnement et la garantie.....	34
3-1-1Les Modalités de cautionnement	35
3-1-2 Les spécificités des cautionnements	35
3-1-3 Garantit à première demande :.....	36
3-2 La mise en place des garanties.....	37
3-2-1 Les intervenants	38
3-2-2 Les modes d'émission	38
3-2-3Modalités d'émission.....	49
3-2-4 Les textes de garantie et contre garanties	40
3-3Les différent type des garanties internationales.....	41
3-3-1 La garantit de soumission :.....	41
3-3-2 La garantit d'exécution de contrat :.....	Erreur ! Signet non défini.
3-3-3 La garantit de restitution d'acompte ou de remboursement d'acompte.....	Erreur ! Signet non défini.
3-3-4La garantie de dispense de retenue de garantie	43
3-3-5 la garantit d'admission temporaire.....	43
Conclusion.....	45
Chapitre 3 : Evaluation et gestion des risques au sein de la banque BNP Paribas EL djazair	
Introduction.....	46
Section1 : Présentation de groupe BNP Paribas.....	47
1-1 BNP Paribas El Djazair.....	Erreur ! Signet non défini.
1-3 Quelques informations sur l'agence.....	49

Section 2 : Les principaux risques auprès de la BNP Paribas El djazair: Etat des lieux mesure et gestion	50
2-1 Gestion préalable des risques.....	50
2-2La gestion des risques une fois ces derniers se manifeste	Erreur ! Signet non défini.
2-3 Présentations d'un échantillon des dossiers à risqués.....	53
2-4 Mesures et gestion des risques des dossiers traités.....	55
Conclusion.....	60
Conclusion générale.....	61
Bibliographie	
Annexe	

Résumé

La diversification des risques qui sont liés aux opérations de commerce extérieur sont dû aux plusieurs raisons à savoir, les raisons économiques, politiques, commerciaux, géographiques, logistiques, juridiques..., etc.

Afin d'éviter et faire face à ces risques, les banques mise en place des moyens de gestion interne et externe mais qui sont pas souvent efficaces.

Tout au long de notre travail nous avons tenté de mettre en évidence les principaux risques liés aux opérations du commerce extérieur en Algérie, ensuite nous avons exposé les différentes techniques et méthodes utilisées pour évaluer et gérer ces risques tout en mettant l'accent sur la couverture des risques par la banque de BNP Paribas ELdjazaïr.

Abstract

Diversification of risks related to foreign trade operations are due to several reasons, namely, the economic, political, commercial, geographical, logistical, and legal.

In order to avoid and cope with these risks, banks have set up internal and external resources management, but are often not effective.

It all runs of our work we have tried to implement the main risks related to foreign trade operations in Algeria, and then explained the different techniques and methods used to assess and manage these risks while focusing on coverage risks established by BNP Paribas el djazair.